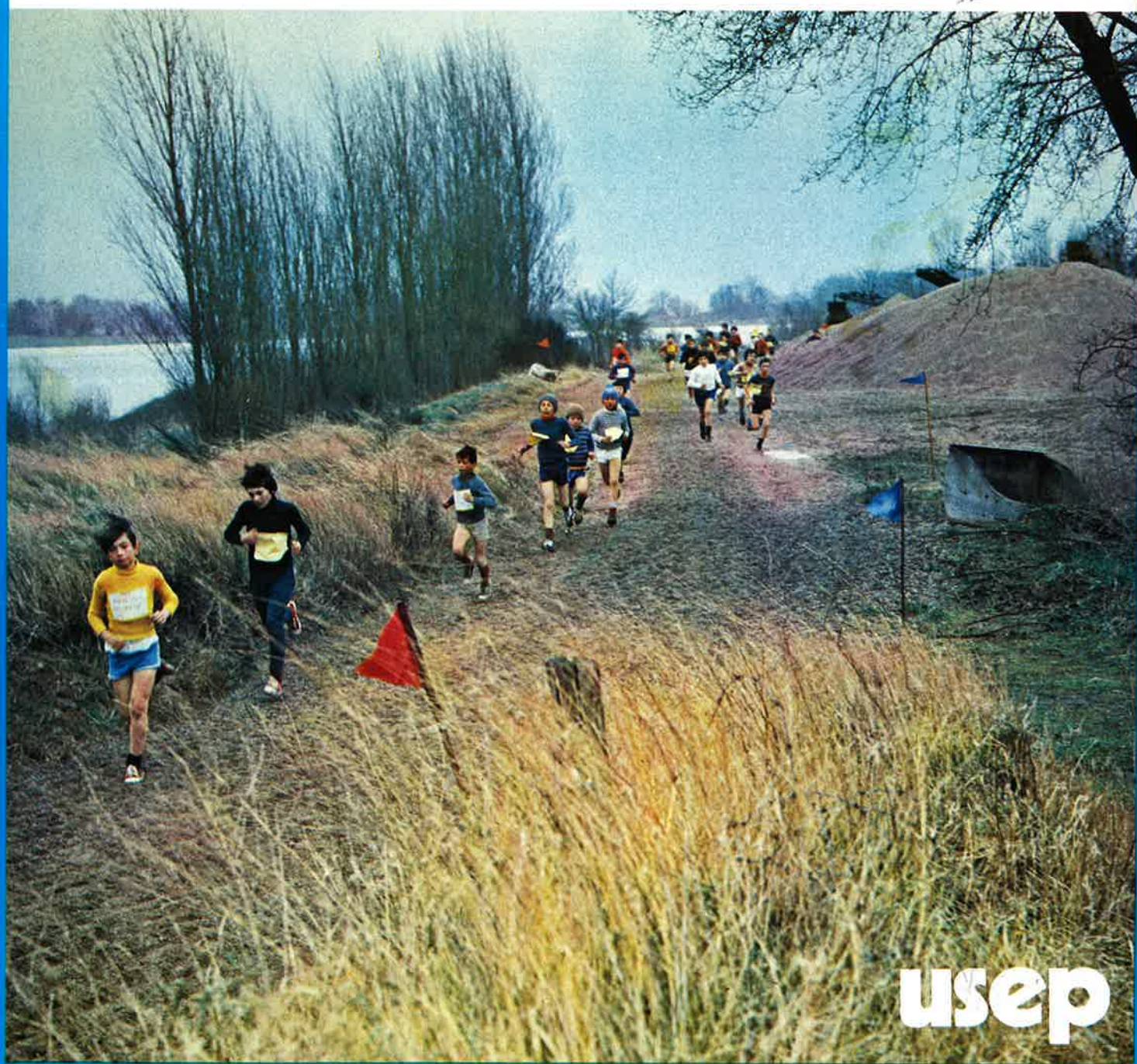


N° SPECIAL

UFOLEP

CINQUANTENAIRE



usep

Supplément au numéro 119 d'« Informations UFOLEP-USEP » - AVRIL 1978 - NOUVELLE SÉRIE - PRIX 2,50 F.
LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

numéro spécial

REVUE DU CINQUANTENAIRE

SOMMAIRE

-
- *1928-1978 - L'UFOLEP a cinquante ans*
André ROUET, Président de l'UFOLEP et de l'USEP

 - *Activités physiques et Education Permanente*
Paul FAHY, Secrétaire Général de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

 - *Unité du Sport - Unité de l'Education (Permanente)*
Georges BELBENOIT, Inspecteur Général, Ancien Président de l'UFOLEP et de l'USEP

 - *Et si c'était à refaire...*
André ALLOPE, Directeur de l'UFOLEP et de l'USEP

 - *... Des hommes, des souvenirs... un esprit*
Claude ALBAGNAC, Directeur Adjoint de l'UFOLEP et de l'USEP

 - *Les reconnaissez-vous ?*

 - *Fiche Pédagogique de l'USEP : Contribution à la recherche d'une pédagogie active à l'école élémentaire.*
Pierre Roynette - Georges Belbenoit et la C.N. de l'USEP

 - *L'Education Physique et la Ligue de l'Enseignement de 1866 à 1928.*

 - *Naissance de l'UFOLEP (d'après des documents d'archives).*

 - *L'UFOLEP et l'USEP de 1945 à 1978*

 - *Texte d'orientation de l'UFOLEP adopté par l'Assemblée Générale du 9 avril 1978 (St-Etienne).*

 - *Le Sport Affinitaire, Pourquoi ?*
René TRUC, Président du Comité Régional Dauphiné-Savoie.

 - *La Page du Sport Féminin : Le Conte du Cinquantenaire.*
JERICO.

 - *Les mots-croisés du Cinquantenaire.*
-

1928 - 1978

L'U.F.O.L.E.P. A 50 ANS

par André Rouet,
Président de l'U.F.O.L.E.P. et de l'U.S.E.P.



Cinquante ans, déjà, que le Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement décidait de fédérer les nombreuses Amicales Laïques qui pratiquaient l'éducation physique et le sport, et créait l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.

Cinquante ans pendant lesquels des hommes, des femmes se sont dévoués, corps et âmes, ont lutté contre la commercialisation du sport, le culte de la vedette, l'emprise de l'argent et ont tout fait pour développer un sport éducatif permettant le libre épanouissement de la personnalité humaine.

Cinquante ans durant lesquels nous avons connu la satisfaction de voir nos efforts récompensés par les résultats obtenus - la joie de voir reconnaître notre section scolaire l'U.S.E.P. « seule fédération habilitée pour s'occuper de

l'éducation physique et de l'initiation sportive dans le Premier Degré » - l'honneur d'être la seule Fédération Sportive dissoute par VICHY - le doute de pouvoir refaire surface après quatre ans de sommeil forcé - le bonheur, dès la Libération, de voir nos camarades repartir avec courage et faire de l'UFOLEP ce qu'elle est aujourd'hui, c'est à dire la première fédération omnisport de France.

Cinquante années, durant lesquelles nos dirigeants, nos athlètes ont conjugué tous leurs efforts pour la prospérité de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, dont ils sont avant tout des militants, luttant pour la défense de l'Ecole et de l'Idéal Laïques, pour la défense de la République.

Oui, mes Amis, nous pouvons être fiers de l'œuvre accomplie, et nous pouvons rendre hommage, en cette année d'anniversaire, à tous ceux qui ne sont plus, et à qui l'UFOLEP doit tant, aux Joseph BRENIER, Léo LAGRANGE, Jules COULON, Paul DELIGNY et à tous les camarades dont le souvenir ne s'effacera jamais de notre mémoire. Et prenant exemple sur eux, continuons la lutte pour ces matins de vérité, de justice, de paix, qui finiront bien par luire un jour, pour le bonheur des hommes et le salut du monde.



— Montpellier 1948

On peut retrouver sur cette photo : Jules Coulon - Paul Deligny - René Gout - Raymond Boisset - André Rouet - Jacques Druon - Pierre Sarraute - Laurent Haure Placé - Georges Delvaux - René Minard - François Reverte...

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ÉDUCATION PERMANENTE

par Paul FAHY

Secrétaire Général de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

Pour la Ligue, le sport est inclus dans les activités socio-culturelles, activités qui, dans leur unité et leur cohérence, sont absolument nécessaires à l'épanouissement personnel et au développement culturel et social.

L'activité physique apporte le bien-être, le plaisir, l'équilibre, une force de transformation individuelle et sociale; en un mot, la santé.

Dans une société où la vedette sportive et la compétition à grand spectacle sont reines, la Ligue développe les activités physiques et sportives pour tous, les compétitions amicales, les rencontres entre partenaires. Elle s'efforce ainsi de contribuer à l'éducation et à la culture de tous.

Pour ces actions, la Ligue offre un cadre associatif volontaire. Dans le groupe, la communication, la relation, les participations trouvent les conditions de leur plein épanouissement.

Dans l'animation et la gestion de l'association, ils s'exercent aux responsabilités et, ainsi, à celles à assumer dans la cité et le pays.

* * *

Avec et par l'USEP, la Ligue souhaite une pédagogie scolaire totale, intégrant dans une même progression toutes les actions — physiques et sportives comprises —, préparant aux activités des temps de loisirs et à l'éducation des adultes.

En fonction des réalités actuelles, la Ligue poursuit sa réflexion en vue de préciser sa position à l'égard, par exemple, des fédérations sportives, du sport de haut niveau et du sport de masse, des initiatives d'entreprises ou de collectivités locales, des structures de l'état.

Des propositions à ce sujet seront faites notamment par la prochaine



assemblée de l'UFOLEP, union créée voici cinquante ans dans les circonstances relatées dans le document d'archives figurant dans ce numéro.

Considérant qu'enfants, jeunes et adultes ont droit, en permanence, à une éducation globale les aidant à se situer et à intervenir dans la globalité de la société, la Ligue propose une loi d'orientation pour l'éducation permanente. Cette loi prévoit la coordination des initiatives éducatives et

la création d'un service public national.

Il s'agit, bien sûr, d'un service démocratisé dans un état lui-même démocratisé. En matière d'activités physiques et sportives, comme dans d'autres domaines, des besoins collectifs sont à satisfaire. Ils doivent pouvoir s'exprimer lors d'une concertation authentique au sein du Conseil local de développement social et culturel et, préalablement, chaque fois que nécessaire, dans un ou des groupes spécialisés de celui-ci.

Est-ce à dire que nous demandons la suppression du secteur commercial? Non pas, car s'il est source de profits pour certains, s'il exploite l'appétit du sensationnel, s'il provoque bien souvent l'exacerbation de la passion chauvine et des déchaînements irrationnels, il peut aussi, comme d'autres formes d'expression, offrir des spectacles de qualité, cultiver le goût du beau, procurer une joie réelle.

Ce que nous voulons simplement, c'est que la municipalité reconsidère la délégation faite dans bien des cas à des Offices municipaux des Sports, prenne en compte prioritairement les besoins de tous les intéressés, adopte les mesures nécessaires relatives aux équipements sportifs, arrête un programme cohérent, confie par contrat général ou particulier, à une association s'engageant à respecter les dispositions en vigueur dans le Service public, une mission d'intérêt général en vue de satisfaire les besoins de la population du quartier ou de la cité.

Contrairement aux conceptions des services officiels, les activités physiques et sportives sont l'une des composantes de l'éducation permanente et, pour la Ligue, il n'y a qu'une seule orientation susceptible de promouvoir le développement social et culturel.

UNITÉ DU SPORT

UNITÉ DE L'ÉDUCATION (PERMANENTE)

par
Georges Belbenoit

Inspecteur Général
de l'Instruction Publique

Ancien Président de l'UFOLEP
et de l'USEP.

En adoptant, en 1967, la dénomination de « Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente », notre Confédération se dotait, avec le concept d'éducation permanente, d'un cadre explicatif auquel rapporter l'ensemble de ses activités. Progressivement mis au point ces dernières années, cet instrument devrait pouvoir nous aider, d'abord à clarifier nos idées dans le domaine encore controversé du sport et du plein air, ensuite à mettre en forme notre programme interne d'action en la matière, enfin, comme l'a décidé l'Assemblée Générale de la Ligue à CREIL le 10 décembre 1977, à définir les propositions du mouvement pour une politique générale du sport.

**

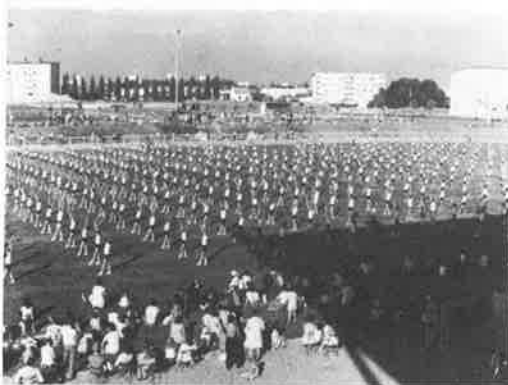
1. Clarifier nos idées, d'abord. Elles en ont besoin. L'unité du sport ne va pas de soi, ni, par suite, la position de l'UFOLEP — voire de la Ligue — face à un phénomène mal défini. Bien qu'on puisse inventorier une gamme quasiment ininterrompue de pratiques intermédiaires, sport pour tous, sport de masse et sport de haut niveau n'ont guère de commun que le mot sport. Cette distorsion, entre l'unité d'étiquette et la variété des pratiques, favorise des confusions fructueuses pour les pêcheurs en eau trouble qui vivent du sport ; elle entretient aussi des malentendus entre amis : deux raisons d'élucider ce que nous mettons dans le terme de sport, de distinguer les pratiques qui correspondent à nos objectifs éducatifs et que nous voulons promouvoir de celles que nous récusons : du côté du « Sport pour tous », lorsque l'insuf-

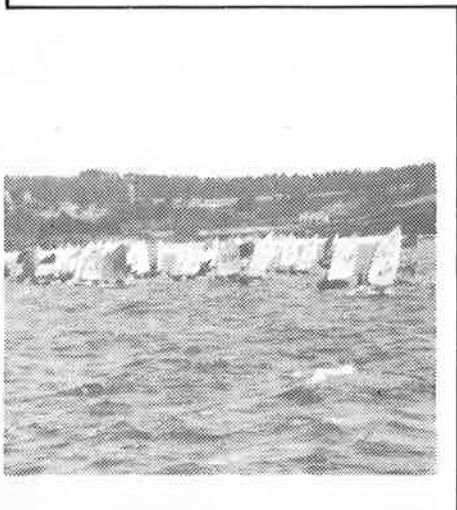
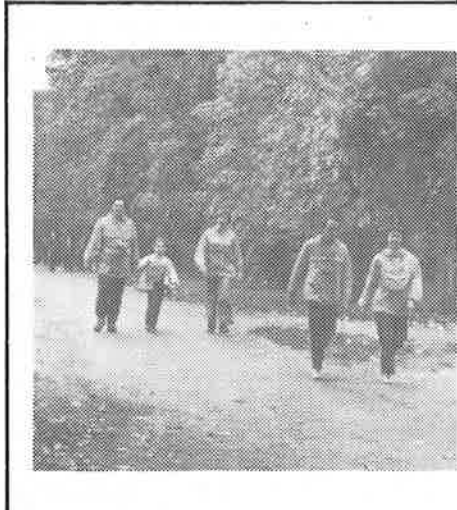
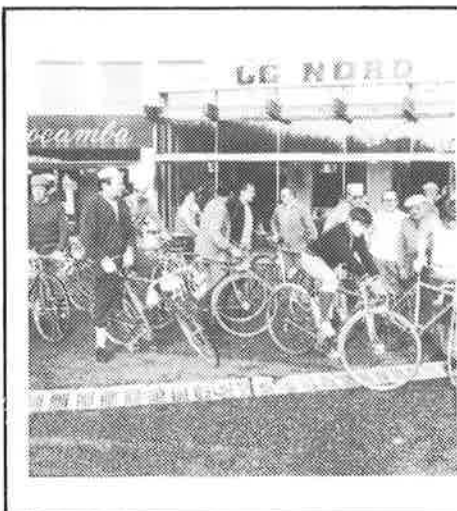


fisance de l'engagement physique ou celle de l'engagement militant leur enlèvent à nos yeux toute valeur éducative et font de l'emploi du mot sport une mystification ; du côté d'une compétition exposée aux facteurs de dénaturation que l'on sait, l'argent, la politique, la projection inconsidérée des modèles du haut niveau, l'élitisme, la spécialisation prématurée... et finalement cette inversion des valeurs qui, sous des prétextes divers, subordonne

(et parfois sacrifie) l'athlète à la performance, au lieu que sa réussite sportive ne devrait être qu'un des moyens de l'épanouissement de sa personne.

Cette discrimination entre les pratiques répandues est nécessaire : elle commande la définition de notre domaine d'intervention et le choix des priorités dans l'emploi de moyens toujours limités. Mais elle n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. L'UFOLEP se situe à l'intersection de deux ensembles, la Ligue et le Mouvement Sportif, dont on peut à bon droit se demander si les principes d'organisation sont compatibles. Elle est de ce fait tiraillée entre sa nature de fédération sportive — tout compte fait florissante — et sa vocation plus large d'éducation, simplement attestée par son appartenance à la Ligue, par son sigle même (où figurent laïcité et éducation physique, mais non le sport), par l'existence en son sein de l'USEP. De multiples liens rattachent l'UFOLEP au monde sportif : non seulement son statut et le réseau des conventions passées avec les fédérations habilitées, mais aussi ses clubs à double appartenance, et tout un passé. Elle ne saurait sans déchirement renoncer aux activités qui l'appartiennent le plus aux autres fédérations sportives : ce sont elles qui ont fait sa prospérité, ses adhérents de base y tiennent, ses meilleurs militants en ont goûté les joies et éprouvé les vertus sans se boucher les yeux pour autant sur les multiples contagions qui menacent aujourd'hui la quasi-totalité des compartiments dans les sports les plus populaires (cette question ne se





poserait d'ailleurs pas s'il n'y avait crise du sport).

Mais elle n'est pas moins attentive aux obligations qui découlent pour elle de son appartenance à un grand mouvement d'éducation populaire. Comme toute autre activité culturelle dans le cadre de la Ligue, le sport doit être pratiqué, animé et géré de telle façon qu'il conduise de la consommation de loisirs vers la participation démocratique et militante — contrainte peu conforme aux mœurs courantes dans le sport civil. Et l'UFOLEP doit aussi répondre à l'aspiration croissante pour des activités physiques diversifiées, s'écartant des normes traditionnelles du sport, mais ne méritant pas moins qu'on s'attache à les animer, sans les laisser confondre avec ce qu'elles ne sont pas, mais au contraire en les traitant selon leur spécificité. Les options à prendre offrent matière à divergences doctrinales, voire à controverses idéologiques — sans préjudice, dans la mise en œuvre, des problèmes d'intendance, d'affiliations, d'assurances, d'affectation des ressources... On conçoit la difficulté, pour les instances dirigeantes de l'UFOLEP et de la Ligue, de définir une ligne de conduite qui puisse avoir l'agrément de tous.

Pour m'en tenir à la période où j'ai été associé à ces débats, disons du Stage National de Saint Nazaire en 1970 au laborieux enfantement en cours du Service « Sport et Plein Air », l'UFOLEP m'a toujours paru balancer entre deux tentations et une ambition. Deux tentations antithétiques : ne pas lâcher la proie pour l'ombre, persévérer avec bonne conscience dans un comportement éprouvé de Fédération Sportive, certes affinitaire et soucieuse d'action éducative, mais consacrant en fin de compte l'essentiel de ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions, en comptant sur la qualité de son encadrement pour que le sport à l'UFOLEP soit digne du cadre de la Ligue ; ou bien au contraire se reconvertir délibérément dans les activités qui distinguent le plus l'UFOLEP dans le monde sportif et qui font le moins double emploi avec les pratiques offertes par les autres fédérations — avec les regrets, les difficultés et les risques inhérents à toute reconversion.

L'ambition, bien sûr, c'est de concilier ces deux vocations sans rien abandonner, de reconquérir même, à des fins éducatives, toute la gamme des activités physiques, sportives et de plein air, en les reprenant à un bout aux marchands de loisirs actifs, à l'autre aux industriels du sport-spectacle avec, en arrière-plan, la conviction que pour sauver la totalité du

sport de la dégradation où il s'enfoncé, il faut restaurer son unité sous le signe d'un « Olympisme quotidien... ».

Si présomptueuse qu'elle puisse paraître quand on la rapporte aux moyens disponibles et à la disproportion des forces en présence sur ce qu'il faut bien appeler le marché du sport et des loisirs, l'ambition semble bien tendre à l'emporter non sans remous plus ou moins perceptibles. Dénoncer, comme l'ont fait l'UFOLEP et la Ligue, « Sport pour tous », comme un slogan mystificateur, et lui substituer la formule « Tous les Sports pour tous », c'est affirmer que prendre en charge les aspirations nouvelles au plein air et au sport de loisir n'implique aucunement l'abandon des formes familières de l'activité sportive, avec ses entraînements et ses compétitions. Et les positions dernièrement adoptées par la Ligue en matière de pratique des activités physiques et sportives témoignent, en quelque sorte symétriquement, de la même volonté : l'UFOLEP y est, en tant que Fédération Sportive, expressément confirmée comme le « Service Sport et Plein Air » de la Ligue, et c'est elle qui se voit chargée, dans le cadre du mouvement, de « l'ensemble de l'organisation, de l'animation et du développement des activités physiques, sportives et de plein air. »

... Il n'empêche qu'à l'UFOLEP même, et probablement aussi dans d'autres secteurs de la Ligue, cette consécration n'a pas toujours été accueillie sans méfiance ou sans arrière-pensée. La constitution du Service Sport et Plein Air pouvait fort bien apparaître comme une machine de guerre (voire de guerre de religion) conçue pour obliger l'UFOLEP à renoncer aux pompes et aux œuvres d'un sport de compétition irrémédiablement aliéné et de ce fait fatalement aliénant. Par une dynamique subtile, les nouvelles responsabilités finiraient par éliminer les pratiques anciennes. Le risque n'est pas nul, mais l'UFOLEP a eu raison de relever le défi.

En dernière analyse, il est très sain que l'on ne veuille renoncer à aucune forme de pratique tant qu'il n'est pas démontré que ses inconvénients l'emportent décidément sur ses vertus éducatives, sans que pour autant on élude l'affrontement (ou du moins la confrontation), au sein d'un mouvement laïque d'éducation populaire, de conceptions différentes, voire opposées, en écho d'ailleurs aux controverses qui agitent l'ensemble du monde du sport et de l'éducation physique. Encore faut-il que chez nous cette confrontation se déroule dans la clarté, autant que le permet le sujet du débat. C'est à quoi peut aider, me



semble-t-il, le concept d'éducation permanente, dans l'acception que lui donne la Ligue, en fournissant des critères pour mettre un ordre plausible et opératoire dans la diversité des pratiques regroupées, dans la confusion, sous le vocable de « Sport ».

**
**

2. L'éducation permanente selon la Ligue est désormais un concept assez bien élucidé, du moins pour nos militants, sinon toujours pour le grand public.

Elle commence avec la formation initiale, avant l'école, puis dans l'école et autour de l'école. Cette première phase d'éducation globale, préscolaire d'abord, scolaire et périscolaire ensuite, débouche, à des moments variables d'un individu à l'autre (selon qu'il sort du système scolaire dès le terme obligatoire ou qu'il y continue, jusqu'à l'Université le cas échéant), mais sans discontinuité, sur deux processus postsecondaires, parallèles et complémentaires : d'une part l'éducation des adultes (ou formation continue), imputée sur le temps de travail rémunéré, et financée à l'avenant, d'autre part l'éducation populaire, conduite dans les temps de loisirs selon les méthodes de l'animation socio-culturelle, et, elle aussi, gérée en conséquence.

Une autre présentation commode consiste à distribuer l'ensemble des actions éducatives qui constituent l'éducation permanente autour de deux axes orthogonaux. Le premier, longitudinal, distingue (pour toute la période de la vie au moins qui s'étend du début de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de la retraite), le temps contraint (de l'école ou du travail) des temps de loisir. Le second, transversal, marque le passage de la formation initiale à la formation continue

ou de l'éducation scolaire à l'éducation des adultes, l'éducation populaire quant à elle enchaînant de façon continue une phase péri — (ou extra) — scolaire et une phase postsecondaire.

Il serait évidemment fâcheux de prendre ces axes pour des cloisons étanches. Il importe au contraire, on le sait, de coordonner tout au long de la formation initiale les actions des « co-éducateurs ». De la même façon, l'exercice du droit au congé-éducation, qui relève de l'éducation des adultes imputée sur le temps de travail, mais dont l'objet et les méthodes s'apparentent à l'éducation populaire (de la culture désintéressée à la formation du citoyen...), comble le fossé entre celle-ci et la formation professionnelle continue. Et, de même que, du côté de l'éducation populaire, périscolaire et postsecondaire s'enchaînent sans rupture, la continuité entre formation scolaire et vie professionnelle apparaît comme hautement souhaitable, à partir du moment où les structures sociales ne font plus redouter l'asservissement de la première à la seconde. L'éducation permanente est inséparable en effet du projet autogestionnaire auquel souscrit la Ligue : l'éducation permanente est un instrument indispensable de l'autogestion. Elle-même, psychologiquement et pédagogiquement, ne se conçoit qu'auto-gérée. Et l'unité d'inspiration philosophique et politique n'importe pas moins que le souci de mettre chaque chose à sa place et de la traiter selon sa nature et son objet.

C'est donc sans perdre de vue cette perspective générale d'une société aussi démocratique que possible, où l'individu puisse être le plus libre possible, que nous allons maintenant appliquer au domaine des activités physiques et sportives le cadre de référence de l'éducation permanente, tel que nous venons d'en rappeler les traits ci-dessus.

3. Distribuer méthodiquement les A.P.S. (1) dans les différents domaines dont l'ensemble constitue l'éducation permanente est autre chose qu'un artifice de présentation... C'est une façon de souligner la composante corporelle toujours présente dans les secteurs d'activité où l'on entreprend de favoriser le développement individuel et le progrès collectif de l'homme (ce qui est la philosophie même de l'éducation permanente). C'est aussi un système de critères pour traiter de façon cohérente l'ensemble d'activités, tout à la fois apparentées et disparates, auquel doit s'appliquer une politique du sport. Et c'est en ce sens que, comme nous l'avons dit, l'unité de l'éducation permanente doit restaurer, pour le bien de tous, sans assimilation sommaire ni subordination abusive de l'ensemble à l'une quelconque des parties, l'unité du sport.

Nous allons donc examiner rapidement (il s'agit d'une simple mise en ordre d'idées bien connues) quelle place doit être faite au sport — et plus généralement aux activités physiques — dans la formation initiale, puis dans la formation continue, avec ses deux secteurs, éducation des adultes (au sens rappelé plus haut) et éducation populaire, partout et toujours dans la perspective de l'éducation permanente.

3.1. Dans l'école de l'éducation permanente

3.1.0. La Ligue a étudié au Congrès de CAEN, en juillet 1977, ce que devrait être l'école de demain pour s'inscrire dans un dispositif plus vaste d'éducation permanente et fournir à cette dernière une contribution appropriée. Sans reprendre l'ensemble, rappelons quelle place doit faire au corps, et plus particulièrement au sport, une

(1) A.P.S. = Activités physiques et sportives.



école consciente des nouvelles finalités que lui assigne son insertion dans l'éducation permanente, comme des enseignements des sciences humaines touchant le développement de l'enfant dans la société d'aujourd'hui. Ne l'oublions pas en effet : la promotion de l'idée même d'éducation permanente repose sur un double fondement politique et scientifique. Il s'agit d'une part de lutter contre l'inégalité des chances. Il s'agit d'autre part de tenter de répondre à un ensemble de questions : comment l'homme devient-il ce qu'il est ? Comment peut-il se maintenir identique à ce qu'il veut être, dans une société et un monde qui changent, ne pas subir passivement ce changement mais le diriger ?

3.1.1. On a longtemps pu croire — certains le croient encore — qu'il incomrait seulement à l'école d'instruire les enfants et de leur transmettre un corps de valeurs universellement admises. L'éducation — au sens large — s'opérait de façon beaucoup plus diffuse hors de l'école, par la participation précoce de la très grande majorité des enfants aux travaux des adultes et à leur vie quotidienne. La formation du citoyen comportait de même, outre l'instruction générale une information sur les institutions (l'instruction civique) et l'initiation à un certain nombre de valeurs indiscutées. L'éducation physique, par exemple, y trouvait sa place, dans un premier temps, pour des motifs d'ordre patriotique et militaire, qui ont cédé la place ensuite à des considérations d'hygiène et de lutte contre les fléaux sociaux, alcoolisme, tuberculose, maladies vénériennes etc...

Notre connaissance des processus d'apprentissage a progressé. Les conditions extérieures de diffusion de l'information ont évolué. Nous savons aujourd'hui que la transmission des connaissances et la formation de l'esprit ne suffisent pas : il faut tenir compte aussi de l'environnement socio-économique, avec ses contraintes et ses valeurs, et aussi des facteurs biologiques, psychologiques et sociologiques qui conditionnent l'acquisition des connaissances et plus encore peut-être leur réutilisation. La finalité de l'école est ainsi passée de l'instruction (ou de l'enseignement), axée sur la formation de l'esprit, à une éducation visant au développement intégral de la personne. Pour être efficace, cette éducation (scolaire) ne doit négliger aucune des composantes de la personne : ni la corporelle, qui porte tout le reste, ni la sociale (et culturelle) qui interfère dès la naissance avec la précédente, ni l'affective qui résulte de leurs interactions, ni, bien entendu, l'intellectuelle qui

permet d'intégrer l'ensemble au service d'un projet personnel autant que d'un engagement social. En somme, ce que nous retraçons ici, c'est la métamorphose progressive du « petit d'homme » en « animal-citoyen » : animal qu'il ne cesse d'être, avec ses pulsions primitives, associées dans son inconscient aux automatismes socio-culturels appris, le tout gouvernant, pour une large part, même ses comportements rationalisés ; mais citoyen aussi, inséré dans une cité, avec sa culture et son système de valeurs, où il doit pouvoir trouver les facteurs d'équilibre et les raisons de vivre qui lui permettront de prendre lucidement sa part de responsabilités dans la grande aventure collective.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la contribution bien connue, à cette « auto - socio - construction » de la personne, de la « motricité socialisée », source principale, chez le jeune enfant en particulier, aussi bien du développement intellectuel que de la formation des attitudes devant la vie (autonomie, disponibilité, coopération, capacité de se déterminer soi-même avec réalisme, grâce au contact du monde physique et à la confrontation avec autrui). Mais on n'oubliera pas que cette « motricité socialisée » dépasse largement le domaine du jeu sportif proprement dit : elle englobe d'autres conduites motrices engageant tout le corps, danse ou expression corporelle notamment, et aussi les activités manuelles de manipulation, construction, création, ces dernières elles aussi d'une importance capitale pour la formation de l'intelligence (aptitude à résoudre des problèmes), l'accession à l'objectivité, la capacité de communication, de coopération, d'expression. Rappelons d'un mot, parce que nous sommes ici au cœur de la problématique du sport à l'USEP et à la Ligue, les conséquences de ces observations, d'une part sur l'insertion des A.P.S. dans l'ensemble des activités d'éveil à l'école élémentaire, d'autre part sur leur meilleure intégration à l'ensemble des activités éducatives de loisirs.

3.1.2. S'il ne faut donc pas réduire abusivement la notion de « motricité socialisée », il n'importe pas moins de faire au sport proprement dit (ou, plus extensivement, aux jeux sportifs, institutionnalisés ou non) une place croissante. Jamais exclusive, jamais isolée, elle mérite d'être importante pour les raisons que l'on sait : c'est une activité physique impliquant un déploiement bénéfique d'énergie et favorisant le développement fonctionnel ; une activité ludique aussi, suscitant un haut niveau de vigilance et la mise en œuvre convergente de tous



les facteurs de conduite motrice ou adaptative, mais permettant aussi les indispensables moments de retrait, de fantaisie, de fuite ou d'expansion dans l'imaginaire ; une activité hautement saturée de « sociomotricité » plus ou moins codifiée ou règlementée selon les cas, mais toujours riche ; une activité d'ailleurs dont la pratique s'inscrit tout naturellement dans le cadre associatif, par nécessité fonctionnelle autant que par intention pédagogique...

Qu'on définisse aujourd'hui les finalités du système éducatif par l'une ou l'autre des formules vulgarisées : apprendre à apprendre (c'est à dire à s'adapter à des situations-problèmes nouvelles), apprendre à être ou à vivre (qui est forcément vivre son corps), apprendre à devenir (c'est à dire à rester assez plastique en flexible pour faire face au changement avec une tolérance suffisante à l'insécurité qui en découle), dans tous les cas les activités corporelles en général doivent y occuper une tout autre place que dans l'école traditionnelle.

Et parmi elles les activités sportives au sens strict méritent d'autant plus d'attention qu'elles s'ouvrent sur des pratiques sociales répandues, voire envahissantes, auxquelles beaucoup aspirent, que d'autres contestent, non sans motif — tous facteurs qui justifient un effort éducatif particulier. Il importe en effet de ne pas se couper des apports culturels des sports, qu'on entende ces apports comme ceux du patrimoine, scientifique et technicisé, ou mythique et fantasmagique, ou comme celui d'une participation enrichissante, par elle-même et par ses à-côtés. Mais il importe aussi d'apprendre à endiguer les débordements de leurs formes hypertrophiées par l'argent ou les médias, à remettre au service de l'homme un foisonnement anarchique ou aliéné.

3.1.3. Une pédagogie... Réintroduire — et à une place centrale — les activités corporelles et les sports dans

l'école appelle une pédagogie compatible avec les principes généraux de l'éducation permanente, une pédagogie axée sur l'épanouissement de la personne et la formation de citoyens pour une démocratie autogestionnaire.

Cette idée gouverne le choix des contenus, en fonction de leur intérêt immédiat comme en vue de l'orientation, le cas échéant de la sélection.

Elle implique le recours aux méthodes de la pédagogie d'éveil, active, coopérative, faisant le plus de part possible à l'éducation mutuelle autogérée par les enfants (avec le concours des adultes, au besoin leur arbitrage, toujours leur caution sécurisante), pédagogie qui évolue avec le temps vers la pédagogie du projet (et des activités optionnelles corrélatives).

Mais la précaution décisive est probablement d'éviter toute dichotomie, que ce soit entre activités « corporelles » et activités « intellectuelles », que ce soit, à l'intérieur des premières, entre les activités sportives et les autres. C'est une erreur de ne s'intéresser au corps que dans la perspective de la « motricité athlétique ». C'en est une autre, non moindre, en elle-même et par ses effets dissuasifs sur beaucoup, de croire que le développement de l'athlète entraîne automatiquement le développement de la personne, même dans ses composantes corporelles.

On favorisera donc dans l'école toute intégration de la vie corporelle et sportive à la vie scolaire, comme de l'association USEP à la coopérative : ainsi Pierre de Coubertin préconisait-il judicieusement, pour initier les adolescents à la démocratie, de leur confier la gestion de leurs jeux. Mais on intégrera aussi l'éducation corporelle et sportive à l'enseignement, sans séparer notamment la pratique sportive d'une culture sportive,

liée à la connaissance du corps dans toutes ses dimensions, à la connaissance du sport, comme pratique contemporaine, comme activité socio-culturelle aussi, évoluant au cours de l'histoire avec les rapports multiples, scientifiques ou irrationnels, que l'humanité entretient avec son univers...

En liant pratique et connaissance du sport (sous toutes ses formes), on introduit un principe d'intégration des disciplines à l'intérieur de l'école, et on facilite, dans un domaine qui s'y prête mieux que d'autres, l'abaissement entre scolaire et extrascolaire, de barrières contraires à l'esprit globalisant de l'éducation permanente.

3.1.4. Une formation des maîtres...

Une école où le corps et le sport trouvent leur place demande des enseignants formés en conséquence. Le corps de l'enseignant est toujours impliqué dans la relation pédagogique.

Mais l'usage est de faire comme s'il n'en était rien. Le jour où l'on décide d'en tenir compte, les enseignants doivent recevoir une formation personnelle (corporelle et psychosociologique) appropriée, apprendre à contrôler les facteurs non-verbaux de la communication, s'initier aux sciences et aux techniques de la relation et du développement humain. La même conception commande la formation spécialisée des maîtres, selon les niveaux (ici se repose la question de la polyvalence de l'instituteur conçue comme spécialisation), selon les disciplines à mesure que la spécialisation progressive des cursus des élèves appelle celle des interventions, selon les techniques liées à l'assouplissement des structures et à la modernisation des moyens d'enseigner ou d'apprendre... C'est dans ce contexte de réorganisation générale plus que dans des mesures strictement institutionnelles qu'il faut rechercher la nécessaire unification du corps enseignant — et la réintégration, en son sein, des enseignants plus directement responsables des disciplines corporelles.



En résumé, le « sport » (pour tous) à l'école devient, dès le début de la scolarité, une discipline fondamentale, à l'égal de la langue maternelle, Comme celle-ci d'ailleurs, la dimension corporelle de l'éducation doit être prise en compte partout. On va répétant que tout professeur est un professeur de français. Aucun professeur non plus ne devrait conserver l'illusion qu'il est un pur esprit s'adressant à de purs esprits.

Avec le temps — et comme l'enseignement de la langue encore — cette discipline se spécifie progressivement, en direction des multiples choix qu'offre à l'adolescent l'éventail des pratiques sociales autour de l'école — sans en excepter, naturellement, la haute spécialisation sportive, para-professionnelle ou professionnelle, préparée dans des structures renouvelées des actuelles sections « sport-études ».

3.2. Le sport après l'école

Les A.P.S. se distribuent sans plus d'artifice dans les différents temps de vie des adultes que, pendant la scolarité, dans ceux des enfants. Ce principe de classification convient probablement mieux, pour élaborer une politique d'ensemble, que la distinction par niveaux de pratique et finalités : sport de loisir ou de détente, sport de

compétition ou de performance, sport de haute performance ou de haut niveau. Les deux modes de classification se recoupent d'ailleurs pour une bonne part. C'est plutôt pour appliquer partout un même principe, conforme à la philosophie de la Ligue en matière d'éducation permanente, que nous répartissons ici les A.P.S. — non sans chevauchements d'ailleurs — entre le domaine de l'« **éducation populaire** », c'est-à-dire celui des activités socio-culturelles de loisirs, et celui de l'« **éducation des adultes** », plus étroitement lié à la vie professionnelle.

3.2.1. Sports et loisirs

Evoquons ce point pour mémoire : on y retrouve toute la gamme des activités pratiquées à l'UFOLEP, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles, du domaine institutionnalisé ou non. Cela va de la compétition — limitée au seuil où sa préparation devient pour l'athlète incompatible avec une vie professionnelle normale ou des études non aménagées — aux activités de plein air et de sports pour tous les goûts et tous les âges, sans exclusions plus ou moins entachées de mépris, sans confusion des genres non plus, avec une attention accrue pour l'insertion d'activités sportives, sous des formes chaque fois appropriées,

dans les temps libres qui s'y prêtent, les vacances notamment.

Organisation, animation et gestion obéissent aux mêmes principes pour les A.P.S. et pour les autres activités socio-culturelles. On doit y retrouver les trois fonctions désormais classiques du loisir — délassément, divertissement, développement — au sein d'associations (de préférence polyvalentes) ou d'autres structures démocratiquement gérées : ce n'est, ici encore, qu'une application des principes généraux de la Ligue en matière d'éducation populaire, et la similitude devrait s'étendre au domaine financier.

3.2.2. Le sport dans le secteur du travail

Nous abordons ici, me semble-t-il, un secteur moins fréquemment exploré à l'UFOLEP. Les A.P.S. ont pourtant leur place dans le monde du travail, et même à plusieurs titres.

Sous la forme d'une « **éducation physique utilitaire et professionnelle** » ou de la « **gymnastique de pause** », des activités physiques destinées au bien être et à la sécurité des travailleurs devraient être normalement incluses dans les horaires de travail (que l'augmentation de productivité qui en résulterait profite aux travailleurs plutôt





qu'au patronat est affaire de réforme de l'entreprise).

Le sport corporatif s'inscrit normalement dans les activités socioculturelles gérées par les comités d'entreprise : ici encore un changement de régime socio-économique suffirait (!) pour que la formule soit très voisine des conceptions de l'UFOLEP et de la Ligue en matière de sport.

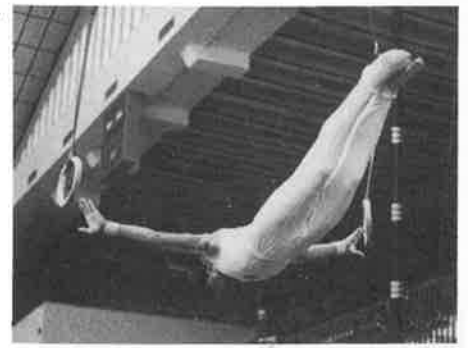
La formation de cadres sportifs (comme d'ailleurs plus largement de cadres d'animation socioculturelle) rentre dans la **formation professionnelle continue** quand elle conduit à des emplois rémunérés d'animateurs ou d'entraîneurs à temps partiel. Elle relève plutôt du **congé-éducation** quand elle conduit à l'animation bénévole. Elle constitue même alors un cas hybride, particulièrement intéressant. En effet participer, même à titre bénévole et militant, à une mission de service public, c'est remplir un rôle social, aussi utile à la collectivité que de contribuer à la production ou aux fonctions tertiaires qui s'y rattachent : à ce titre, il serait pleinement légitime que la formation correspondante soit imputée sur le temps de travail et financée sur la masse salariale.

Le même type de raisonnement permet de traiter le cas de l'athlète amateur de haut niveau. Sa vie sportive est incompatible avec l'exercice normal d'une profession : dès qu'on lui reconnaît un rôle social, il est légitime qu'en contre-partie on lui accorde, sans diminution de ressources, tous les allègements de travail nécessaires et qu'on le fasse bénéficier d'une formation professionnelle continue permettant son reclassement.

Quant aux sportifs professionnels, leur cas relève d'une autre problématique, celle des travailleurs du spectacle. Leur formation initiale est une formation professionnelle, qui devrait obéir aux principes développés plus haut pour l'école — enseignements techniques et professionnels ne devant pas être séparés des enseignements généraux. Et naturellement leur formation continue nous intéresse, dans la mesure où leur reconversion s'opère au service des activités physiques, sportives et de plein air.

4. Pour une politique sportive : des propositions de la Ligue ?

A.P.S. et éducation permanente ont somme toute même champ et mêmes subdivisions possibles. Ni le sport ni l'éducation ne sont l'apanage exclusif d'une période de la vie ou d'un temps de vie. L'un et l'autre trouvent leur place, sous des formes appropriées,





dans la vie de tous à tous les âges, dans le secteur du travail comme dans celui des loisirs. On n'en tirera pas la conclusion hâtive que tout le sport est par nature éducatif et toute l'éducation nécessairement sportive. On peut seulement se demander si la Ligue peut ou non bâtir pour le sport comme pour l'éducation permanente une politique d'ensemble — les deux politiques reposant sur des principes cohérents.

La Ligue, ou bien l'UFOLEP ? C'est un point à trancher d'abord. On pourrait concevoir que la Ligue délègue à sa Fédération Sportive toute responsabilité en matière d'A.P.S., qu'il s'agisse de mise en œuvre ou de réflexion ; ou qu'elle limite son champ d'intervention aux activités organisées au sein du mouvement — l'UFOLEP retrouvant, par exemple sur des problèmes du sport de haute performance ou du sport à l'entreprise, l'autonomie que lui confère son statut dans le concert des Fédérations Sportives.

Mais on peut souhaiter aussi que la Ligue en tant que telle, c'est à dire en tant que mouvement d'éducation populaire polyvalent, prenne position sur l'ensemble des problèmes du sport, évoqués ci-dessus.

Naturellement il ne faut pas penser cette alternative en termes de subordination. Il faudrait arriver à ne plus voir dans l'UFOLEP une section (sportive) de la Ligue, mais la Ligue elle-même en tant que Fédération Sportive omnisport (au vrai sens du terme). Ce serait, à l'échelon confédéral, la même formule idéale que celle qui fait parfois de l'association sportive scolaire la coopérative scolaire dans ses activités sportives. Ce n'est encore qu'un idéal, mais sa réalisation contribuerait à ouvrir le « ghetto » sportif, et elle permettrait de jeter dans la lutte pour un sport régénéré tout le poids du mouvement — car force est bien de reconnaître qu'auprès de l'opinion publique l'audience de la Ligue dépasse sensiblement aujourd'hui celle de l'UFOLEP.

En dépit des obstacles externes — et aussi des difficultés internes évoquées en première partie — c'est bien la Ligue en tant que telle qui devrait aujourd'hui prendre à son compte des propositions, étudiées d'abord au niveau de l'UFOLEP, pour une politique d'ensemble du sport et du plein air. Elle est mieux placée pour cela que toute autre organisation, en particulier parce qu'elle a un projet cohérent d'éducation permanente. Elle peut mieux que personne faire prévaloir l'idée que, sous la diversité légitime des pratiques, il peut y avoir pour l'ensemble de la vie sportive une





unité de préoccupation, celle de l'éducation permanente : aider tout homme à parvenir et à se maintenir à son plus haut degré d'épanouissement, d'autonomie et d'engagement, et, pourquoi pas ? de joie de vivre. Elle est en mesure de le faire sur la base d'une analyse méthodique, appuyée sur l'expérience et soumise à la discussion, sans se borner à reprendre des lieux communs optimistes, sans se référer non plus à un dogme philosophico-politique préétabli. Elle peut proposer, au service de cette idée, une pédagogie : celle de l'USEP, étendue, avec les transpositions et adaptations nécessaires à l'ensemble des activités et des âges.

L'USEP réalise, pour la tranche d'âges qui la concerne, la double liaison des activités physiques et sportives, d'une part avec les autres activités scolaires, d'autre part avec les autres

activités de loisirs éducatifs. On peut d'ailleurs se demander si, dans cette deuxième fonction, elle ne serait pas heureusement relayée par une section appropriée de l'UFOLEP, ce qui amènerait plus manifestement et sans doute plus efficacement la continuité longitudinale des activités et des générations, caractéristique de l'éducation populaire. En revanche, les activités USEP inscrites dans le « temps contraint » des horaires scolaires préfigurent les A.P.S. à inclure dans le temps de travail ou l'éducation des adultes.

Sans doute peut-on déplorer, pour l'homogénéité de notre dispositif, qu'il n'existe pas d'USEP du 2^e degré — c'est à dire une vie sportive associative étroitement liée à l'ensemble des activités scolaires et conduite dans l'esprit de la Ligue. Il faudra relancer, le moment venu, l'idée d'une insertion de l'association sportive d'établissement dans les structures du foyer socio-éducatif, toujours pour éviter la ségrégation du sport, qui devrait être traité comme une activité socio-culturelle parmi les autres.

Au niveau des adultes, nous avons déjà suggéré une méthode pour distinguer et associer — autour du « congé-éducation » — un volet « éducation des adultes » et un volet « éducation populaire » des A.P.S. Pour le premier, la Ligue a sans aucun doute



des propositions à faire, en matière d'A.P.S. comme ailleurs, notamment pour la formation des cadres, où l'expérience acquise par l'UFOLEP serait précieuse. Le second nous ramène à notre champ d'action le plus quotidien. Mais il ne paraît pas dénué de signification — stimulante — que la Ligue ait choisi précisément l'année du 50^e anniversaire pour réaffirmer que l'UFOLEP est le Service Sport et Plein Air du mouvement, avec l'élargissement, plutôt que le déplacement des responsabilités que cela comporte.

C'est en quelque sorte, actualisée à l'heure de l'éducation permanente, le retour à l'inspiration initiale qui a conduit la Ligue de l'Enseignement, en 1928, à créer en son sein l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique.

**
*



Stage de Saint-Servan 1946.

ET SI C'ÉTAIT A REFAIRE...

par André ALLOPPÉ

Directeur de l'U.F.O.L.E.P.
et de l'U.S.E.P.



Cinquante ans !

Et depuis cinquante ans, combien d'amis se sont dévoués, combien d'animateurs ont consacré des heures et des jours de leur vie, combien d'enfants ont participé aux activités de notre mouvement pour devenir ensuite des responsables de leurs associations, depuis ce Congrès de la Ligue, à STRASBOURG où, en 1927 l'ordre du jour appelait un rapport sur « l'Éducation Physique dans une démocratie », rapport d'où devait naître l'UFOLEP en 1928.

Combien d'efforts, de larmes, de joie, d'action, d'espoir, de désillusions, de luttes à travers heurs et malheurs (même dans la clandestinité !) ou à travers des matins triomphants !

Cela en valait-il la peine ? Valait-il la peine de créer l'USEP ?

Valait-il la peine d'organiser tant d'activités nationales, régionales, départementales ? Valait-il la peine d'organiser une formation des cadres où la force du militant prime la qualification technique ? Valait-il la peine de vouloir par les sports de loisirs et de détente, élargir l'éventail des activités ?

Si c'était à refaire, faudrait-il le refaire ?

Oui, car l'UFOLEP a créé là un mouvement irréversible qui veut offrir une éducation globale où l'activité physique ne peut plus ne pas avoir sa place, à travers une prise de conscience du mouvement associatif.

Oui, cela vaut la peine de continuer, avec les enseignants, véritables animateurs naturels, avec les parents d'élèves, avec tous ceux qui savent que la grande force de l'animation sportive USEP ou UFOLEP, c'est de savoir dispenser une pédagogie adaptée, à travers un apprentissage de la vie démocratique, vers un idéal meilleur.

Valait-il la peine que l'UFOLEP organise tant d'activités nationales régionales, départementales, locales ?

Oui, si c'était à refaire, il faudrait le refaire car, qu'on le veuille ou non, (et même si la compétition est ici et là décriée, quelquefois honnie pour ses déviations et les abus qui en résultent) il nous faut justement montrer qu'elle peut être éducative parce qu'elle est d'abord lutte contre soi, qu'elle est émulation, et qu'elle sait être source de dépassement de soi, d'amélioration de soi, et d'éducation à la vie collective.

Oui, cela vaut encore la peine, car il

ne peut être question d'en laisser le monopole aux Fédérations uni-sports. Oui, nous devons, par une vie démocratique de nos instances, par une pratique raisonnée de nos activités de rencontres à tous les niveaux, prouver que le match de football, de rugby ou de hand-ball, que la manifestation d'athlétisme, de cross ou de gymnastique peuvent être pour des pratiquants de tous âges, source de joie et d'accomplissement.

Valait-il la peine d'élargir et de vouloir élargir encore davantage les activités de notre mouvement par les sports de loisirs et de détente ?

L'UFOLEP ne pouvait se désintéresser des activités de Plein Air et de tous les Sports pour Tous, un vaste domaine, tant par la diversité des activités, que par la diversité des périodes et des lieux de pratique, un domaine intéressant tous les âges. Dès 1962

l'UFOLEP affirmait que, si le sport avait ses vertus, sa grandeur et « supposait l'altitude », que si nous voulions en généraliser les bienfaits, toute une humanité hésitait encore à la porte du stade et qu'il fallait lui ouvrir les portes des activités physiques de nature.

Parce qu'aucune pratique d'éducation permanente n'est l'apanage exclusif d'un âge, d'un temps de vie ou d'un secteur d'activités - le sport pas plus qu'un autre - l'UFOLEP, section sportive et de Plein Air de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, mouvement laïque d'éducation populaire polyvalent, était mieux placée que quiconque pour prendre en compte l'ensemble des activités physiques, sportives et de Plein Air.

Oui, parce que l'éducation corporelle ne peut être dissociée de celle de l'esprit,

parce que loisir sportif, loisir manuel et loisir intellectuel ne sont que des facettes d'une seule et même activité de l'être humain,

parce que le sport est un élément de la culture,

parce que nous savons que l'activité physique forme un tout, qu'il ne saurait y avoir des formes privilégiées ni des actions réservées,

parce que nous sommes des éducateurs conscients de nos missions,

parce que nous sommes des laïques pour qui l'homme doit être un être accompli, libre et responsable,

parce que, comme le disait Marcel DELABRE, « nous n'avons pas peur de l'avenir, car l'avenir nous donnera raison... »,

cela valait la peine de créer l'UFOLEP en 1928, et si c'était à refaire de suivre ce chemin !



Congrès 1948 à Montpellier

Des hommes, des souvenirs, un esprit...

par Claude Albagnac, Directeur-Adjoint de l'UFOLEP-USEP



— Si je me suis décidé à écrire cet article dans la « plaquette du Cinquantième », c'est pour que l'esprit UFOLEP, cette réalité diffuse, mal définie, mais si importante et précieuse pour les militants, y trouve sa juste place.

— Si ce témoignage est personnalisé, son ambition essentielle n'en demeure pas moins d'évoquer tous ceux qui nous ont précédés dans le Mouvement, qui nous ont épaulés, qui continuent à œuvrer auprès de nous.

— Je me reporterai d'abord aux années 1950 puisque, j'appartenais alors à l'UFOLEP... Quand je repense à la densité, à la richesse de la vie sportive au lycée d'Albi, je revois ces professeurs (MM. Bermond, Cathala...) qui ont su laisser leur empreinte sur nos personnalités et que l'on regrette de ne pas avoir mieux remerciés, ne serait-ce que par des messages d'amitié...

— M'ayant permis de vivre « l'aventure sportive », ces maîtres ont certainement et heureusement influé sur l'évolution de l'instituteur qui, de 1954 à 1970, dans trois villages de Charente, a cherché à retrouver, dans sa classe, dans sa commune, cette ambiance de l'équipe, cette joie de l'effort, ce plaisir de la rencontre.

J'ai beaucoup joué avec mes élèves, sur les terrains, en récréation, en voyage, à la pêche..., en classe. Quelle joie, quelle richesse, quel encouragement représente le tutoiement d'un élève qui oublie l'adulte qui sait et qui lui apprend pour vivre avec l'adulte qui joue avec lui, qui agit avec lui, qui apprend avec lui.

J'ai certainement eu la chance de me trouver dans un canton rural animé par une équipe d'instituteurs que je devais découvrir « militants laïques » dans les Œuvres Sociales, dans le syndicalisme, à la Fédération des Œuvres Laïques... Hommes de cœur, simples, serviables, ouverts, ils ont su se montrer hommes d'initiatives et par leur sympathie, leur goût de la rencontre, leur souci pédagogique,

conduire, dans leur secteur, à une importante activité coopérative, à une USEP rayonnante, à des expériences novatrices. L'équipe de maîtres se rencontrait, je dois le dire, autant par plaisir que par nécessité de concertation et de coopération.

C'est au cours de ces années que l'USEP, les activités diverses de l'Amicale Laïque m'ont conduit à rencontrer plus fréquemment les « Permanents de la Fédé », à entrer progressivement dans la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, à connaître son histoire, ses objectifs, son combat. Gagné par la conviction de tous, je devais, devenir animateur cantonal puis, en novembre 1970, le poste de délégué départemental USEP étant vacant, après une longue hésitation j'entrai dans l'équipe fédérale charentaise.

Alors, à travers une action permanente et tous azimuts, à travers la participation à toutes les instances de la Fédération, par le contact fréquent avec nos associations, nos militants, dans des congrès, regroupements ou stages au niveau régional comme au niveau national, j'ai rencontré de nombreux « militants » qui m'ont encouragé, expliqué, aidé, qui ont affirmé mes convictions... Cette ouverture de l'action fédérale, cette vie trépidante, riche, ce militantisme vécu en équipe m'ont confirmé s'il en était besoin, la cohérence de la politique, la force de l'idéal de l'UFOLEP et de la LIGUE même si parfois (cela a-t-il tellement changé ?) le secteur sportif UFOLEP-USEP caractérisé par ses activités, ses « hommes de terrain », se trouvait taxé, par méconnaissance de sa réalité, de « secteur marginal », « secteur activiste », ce à quoi nous répliquions en traitant les autres de « penseurs ». Mais nous nous battions tous, avec des caractères différents (pas toujours faciles !), avec le souci d'une coordination de nos actions, de leur insertion dans un programme global.

Je n'ai cité personne dans cette période « charentaise » parce que la liste serait trop longue mais je voudrais faire une exception en évoquant celui qui m'a le plus apporté et que j'ai eu l'impression de « laisser tomber » lorsque j'ai accepté le poste « parisien » d'adjoint à la Direction de l'UFOLEP-USEP : Jean Ledoux, alors Secrétaire Général de la F.O.L. A travers lui, je dis ma gratitude à tous les militants charentais.

Je dois maintenant évoquer la grande famille de l'UFOLEP-USEP et d'abord l'équipe du Poitou autour de son président M. Bahuet. Lors des réunions du Comité Régional UFOLEP,

du Stage Régional USEP, des stages et journées d'information départementales, j'ai connu cette extraordinaire chaleur humaine qui, je crois, caractérise les relations militantes UFOLEP-USEP, chacun portant « l'inquiétude des autres », comme le disait un grand militant récemment disparu - **Denis Forestier** -, chacun se sentant lié par l'idéal commun, partageant les joies comme les peines, chacun « attentif à l'autre ».

Une autre riche expérience : **Talence**. Ce bain de militantisme annuel, au contact de camarades venus de tous les départements, y compris d'Outre-Mer, pour échanger leurs expériences, pour vivre une expérience de vie collective, de formation technique pédagogique et militante, permet de s'enrichir mais aussi de se « regonfler ». J'ai la chance de pouvoir continuer à travailler avec tous ceux qui animent l'UFOLEP-USEP, que ce soit au niveau du Central, du Comité de Direction, de la Commission Nationale USEP et de l'équipe des Cadres Nationaux, des Commissions Sportives, des Comités régionaux et Départementaux... mais aussi avec les camarades de la Ligue, du Centre Confédéral... Ce qui frappe, c'est l'œuvre accomplie par nos anciens, la richesse de leur accueil, mais aussi le poids et l'exemple de leur souvenir. Quelle richesse, quel réconfort, quelle volonté représente la vie de notre Mouvement et de ses militants !

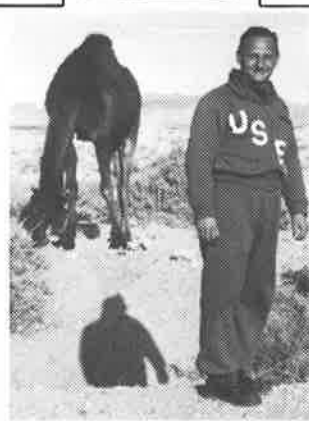
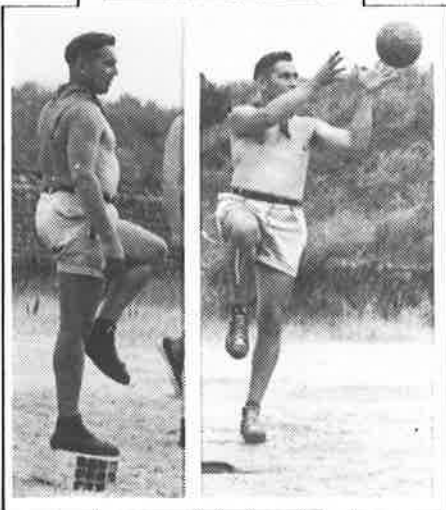
Me voilà arrivé au terme de mon article : j'ai revécu des satisfactions, des difficultés, des échecs aussi... mais surtout des moments d'Amitié, d'une amitié faite de respect, de confiance, d'entraide, de volonté commune, d'idéal partagé...

En ce cinquantième anniversaire de l'UFOLEP, je voudrais avoir permis à chacun de rendre hommage à tous les militants qu'il a connus, qui ont fait la richesse actuelle de l'UFOLEP, de la Ligue.

Jean Ledoux, Henri Dudognon, Henri Gauthier, Pierre Roynette, Paul Bérot, vous qui restez des militants tout en ayant « tourné une page »..., puisque c'est vous que j'ai le mieux connus et qui m'avez donc le plus donné, vous représentez tous ces militants, vous êtes l'image concrète de l'UFOLEP-USEP, de la Ligue.

L'ardeur enthousiaste, la foi communicative dans notre idéal que vous avez su nous léguer, ne nous appartient pas... elles sont un héritage que nous devons transmettre, elles sont notre certitude du progrès, de la victoire, de notre idéal laïque.

Les reconnaissez-vous? (Photos extraites des archives de l'UFOLEP)



fiches pédagogiques de l'usep

Mars 1978 (publiée dans le n° spécial « Cinquantenaire »)

CONTRIBUTION A LA RECHERCHE D'UNE PÉDAGOGIE ACTIVE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Par la Commission Nationale de l'USEP.

Rédaction de Pierre Roynette, revue et mise à jour avec le concours de Georges Belbenoit.

Avertissement :

Pour répondre à une demande pressante, nous présentons ici une refonte des fiches publiées de septembre à décembre 1975.

Cette nouvelle mouture fait suite à plusieurs séances de travail de la Commission Nationale de l'USEP

SOMMAIRE

I. La démarche pédagogique :

- A. doit s'inscrire dans un ensemble éducatif cohérent.
- B. relève de la pédagogie d'éveil.
- C. exige et soutient une organisation coopérative et associative de la classe et de l'école.

II. Présentation du schéma d'ensemble :

- D. Schéma d'ensemble.
- E. Commentaire critique.

III. Conclusion provisoire .



A. TOUTE PEDAGOGIE N'EST QU'UN ELEMENT D'UN ENSEMBLE PLUS VASTE.

Les instituteurs efficaces et heureux font les classes efficaces et heureuses; mais la vie, la vie professionnelle de l'instituteur n'est jamais efficace et heureuse si elle se déroule dans le malaise et la confusion. On l'a bien vu, depuis 1969; malaise et confusion s'installent lorsque l'éducateur ne parvient pas à mettre en harmonie des règles de pensée et des règles d'action — ce qu'il croit et ce qu'il fait.

Seule, cette harmonie rend intelligible et cohérent l'ensemble du projet éducatif, du système scolaire et de la démarche pédagogique. Celle-ci n'est qu'un élément de l'ensemble, ni plus, ni moins important que les autres. Il n'est donc pas raisonnable de penser que le simple exposé d'une démarche pédagogique suffise à rendre le système



scolaire intelligible et cohérent, l'instituteur efficace et heureux.

Pour trouver cette cohérence transparente, cette harmonie entre pensée et action, il faut répondre à une série de questions fondamentales, engageant à la fois le présent et l'avenir, l'individu et le groupe.

Il ne s'agit pas seulement de se demander en technicien : « COMMENT aider au mieux chaque enfant à devenir l'Homme qu'il peut être » ; il s'agit aussi, et sans doute préalablement, de se demander POUR QUOI cet enfant, ce devenir, cet homme.

Le technicien se double alors du philosophe. Il ne faut jamais lâcher les deux bouts de la chaîne : d'un côté « un regard scientifique sur les faits, les processus par lesquels l'enfant se forme; de l'autre : une visée axiologique sur les fins : le type d'homme » et de société « dont l'éducation doit favoriser l'émergence. » (1)

On constatera d'ailleurs que les réponses à la préoccupation « axiologique » : Quel projet de société ? sont implicitement formulées dans la question « pédagogique ». Il suffit d'apprécier le juste poids des mots : « Comment AIDER (à l'opposé de contraindre) CHAQUE ENFANT (chacun de tous, à l'opposé du troupeau anonyme) à DEVENIR l'homme qu'il PEUT être (à l'opposé de la défiance et de l'abandon).

Ainsi ne suffit-il pas d'une cohérence entre la démarche pédagogique et l'ensemble du système éducatif, mais entre ce dernier et le système social qui l'environne.

Il est clair que ce projet éducatif est incompatible avec un milieu social contraignant et injuste, répressif ou agressif. La seule visée de l'éducation ne peut être que d'aider l'enfant à devenir — selon la formule de nos amis Francis et Françoise Camarades — « L'INDIVIDU LE PLUS LIBRE POSSIBLE DANS LA SOCIÉTÉ LA PLUS DÉMOCRATIQUE POSSIBLE ».

L'éducateur est donc conduit à des choix d'ordre philosophique, éthique et politique. Le nôtre est fait, et la plus élémentaire honnêteté intellectuelle nous oblige à le préciser. En qualité de militants de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, nous avons choisi :

- Une société « de type socialiste dont les caractéristiques de nos traditions nationales marqueront à coup sûr l'originalité profonde et où les hommes seront responsables et gestionnaires de leurs entreprises, de leurs unités de production, de leurs loisirs »... (2)
- Dans cette société, une éducation permanente, coextensive à la vie, qui donne « à l'individu en tant qu'homme, citoyen et travailleur, toutes les chances d'émancipation, de participation active aux décisions collectives et d'épanouissement personnel »... (2)
- Dans ce processus d'Éducation Permanente, une École élémentaire (qui en est une phase essentielle, encore que limitée et contingente) qui « aide l'enfant à devenir pleinement lui-même et, dans le même temps, l'aide à s'adapter aux collectivités dans lesquelles il vit, à s'y intégrer pour y COOPÉRER à des fins de progrès et de bonheur. » (3)

B. SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, ÉDUCATION PERMANENTE, DEMANDENT UNE PÉDAGOGIE D'ÉVEIL.

Ce souci de cohérence entre le projet politique et le projet éducatif appelle, dans l'école de l'éducation permanente, une pédagogie d'éveil. Encore

(1) Georges Belbenoit : « Qu'est-ce que la pédagogie d'éveil ? » 1977.

(2) Motion dite « de Nîmes ». Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente. Juillet 1975. Brochure « Animateur - Informations » : la Ligue en 1976.

(3) Rapport de la Sous-Commission du Premier Degré - Haut Comité des Sports - 1968.



est-il nécessaire de préciser le contenu de ce concept souvent évoqué, rarement élucidé.

On se référera pour cela à quelques réflexions extraites des travaux préparatoires aux instructions officielles, toujours en souffrance, sur les activités d'éveil. On retiendra notamment — parce qu'elles rejoignent le domaine d'intervention spécifique de l'USEP : la pratique d'activités physiques et sportives dans le cadre associatif — celle qui rapproche les deux concepts, étymologiquement apparentés, d'éveil et de vigilance.



AUTOUR DU CONCEPT DE « VIGILANCE » :

« La notion d'éveil éducatif peut s'éclairer par une réflexion sur les différents niveaux de signification du mot « vigilance », de celle de l'animal à celle du citoyen ».

Effectivement, la clef de la pédagogie d'éveil est bien là : d'abord dans la continuité ainsi soulignée dans l'homme entre les traits qui le rattachent au monde animal et ceux qui l'en distinguent radicalement; ensuite dans cette mobilisation de la vigilance organique — cette disposition qui permet à l'être vivant de réagir par un réflexe adéquat à un stimulus sensoriel porteur d'information vitale — comme support de sa forme la plus spécifiquement humaine, cette attention consciente et volontaire aux atteintes qui menacent des valeurs comme la liberté et la justice ; ou disons encore dans cette conjonction d'un regard scientifique sur les faits : les processus par lesquels l'enfant se forme, et d'une visée axiologique sur les fins : le type d'homme dont l'éducation doit favoriser l'émergence.

Scientifique, la pédagogie d'éveil reconnaît en l'homme, indissociables autant qu'hétérogènes, l'être biologique et l'être historique : le « supermammifère » et « superprimate » d'Edgar Morin, avec ses structures neurologiques partiellement communes à l'ensemble du règne animal, avec ses comportements sociaux si comparables parfois à ceux d'autres espèces; mais aussi l'animal unique en son genre, dont l'accession à l'état adulte ne dépend pas seu-

lement de l'environnement immédiat, mais du patrimoine de l'espèce, transmis par la culture et par la langue. Et c'est à l'ensemble des sciences humaines relatives à ces deux versants, le biologique et le social (de la neurobiologie à la sociolinguistique ou à la sociologie de l'éducation en passant par l'éthologie, la psychologie et l'épistémologie génétiques, la psycho-sociologie, etc...), qu'elle demande des éléments de réponse à sa question fondamentale : comment aider au mieux chaque enfant à devenir l'homme qu'il peut être ?

Mais la réponse comporte aussi des éléments d'un autre ordre, de celui du « pour quoi » et non plus du « comment », et c'est en fonction de ceux-ci que la pédagogie d'éveil implique un projet de société, et non pas n'importe lequel : elle vise à former « l'homme le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible », aspiration quasiment universelle aujourd'hui (et universellement à l'état de pure aspiration !) dans les sociétés tout au moins de développement comparable au nôtre.

Stimuler la vigilance dans l'enfant d'aujourd'hui pour qu'il se conduise demain en citoyen vigilant, c'est bien intégrer le regard scientifique et la visée de valeur. Un haut degré de vigilance favorise le stockage cérébral de l'information : explication neurophysiologique de l'efficacité empiriquement constatée, des pédagogies de la motivation et de l'intérêt.

Mais les méthodes actives se justifient aussi par la volonté de rendre l'enfant lui-même, le plus tôt possible et toujours davantage, artisan responsable et conscient de sa propre formation et de l'aider ainsi à accéder toujours à un degré plus élevé d'autonomie et de disponibilité (deux termes eux aussi susceptibles d'acceptions corporelles autant que psychologiques et morales et non pas sans doute par simple transfert analogique de sens). Nous quittons ici la problématique classique de l'enseignement pour celle d'une éducation intégrale.

Il ne s'agit plus seulement de former l'intelligence, de la nourrir aux lettres et aux sciences que véhiculent pour l'essentiel le livre et le discours magistral. Il s'agit de faire en sorte, à la fois, que la rencontre de l'enfant avec son milieu de vie soit féconde, et qu'il considère ce milieu de vie comme le champ d'action de sa responsabilité. La pédagogie d'éveil ne vise pas seulement l'élève, mais l'enfant, qu'elle incite à l'exploration active du milieu, pour qu'il s'y forme et pour qu'il le transforme et l'enrichisse. Encore faut-il bien s'entendre sur les mots. Ce milieu qui constitue par rapport à l'enfant, l'autre pôle du champ pédagogique de l'éveil, nous le définissons avec Arnould Clause comme « tout ce qui nous entoure, matériellement, intellectuellement (...), tout ce qui se passe, se pense, se croit, s'affirme, s'exprime autour de nous ».

Cette définition inclut les apports de la culture, les créations des arts, les constructions de l'esprit, dans l'ordre des idées comme des techniques ou des mœurs, et quels qu'en soient les canaux d'expression, écrits, médias, sites ou monuments. Les autres aussi, pairs et adultes, en font partie ainsi que l'enfant lui-même, à travers les rites et les usages qui le façonnent, les pensées et croyances collectives qui l'habitent, dont il lui faut prendre conscience et se dépendre pour passer de comportements automatiques à des conduites réellement vigilantes et responsables.



Il reste qu'en dépit de l'incertitude des frontières l'éveil se situe bien dans cette rencontre de deux totalités, celle de l'enfant (ou du groupe), celle de l'environnement culturel. Tantôt l'accent porte sur « l'éveil de l'enfant lui-même, de sa pensée, de ses possibilités de compréhension et de conceptualisation, de son pouvoir de création, de sa curiosité perceptive et intellectuelle », tantôt sur « l'éveil au monde, au milieu qui entoure et attire l'enfant, qui influe sur lui et sur lequel il devrait être amené à agir ». Les frontières disciplinaires perdent ici leur raison d'être.

L'instruction du 15 juillet 1963 assimilait pratiquement les disciplines d'éveil à l'étude du milieu, conçue comme approche intellectuelle plutôt que comme une démarche complexe d'ajustement sensori-moteur, de connaissance élaborée dans l'expérience, d'action délibérée enfin. L'arrêté du 7 août 1969 y inclut les activités manuelles et esthétiques, ainsi que l'éducation morale et civique. Mais la pédagogie d'éveil s'étend bien au delà, notamment dans les domaines complémentaires et essentiels du verbe et du mouvement, l'un et l'autre organiquement impliqués dans le processus d'interactions complexes par lequel l'enfant, né immature et largement indéterminé, prend progressivement, si l'on ose dire, forme humaine — sa forme humaine. Rien d'humain ne serait, ait-on pu dire, sans la motricité socialisée — et rien non plus sans le langage.

La pédagogie d'éveil est pédagogie de la communication, notamment (mais non exclusivement) verbale : on peut parler sans éveiller; on ne peut s'éveiller sans parler et maîtriser « les mots de la tribu ».

La ressemblance avec la pédagogie du discours n'est que superficielle. Plus caractéristique néanmoins et plus neuve est la place que la pédagogie d'éveil accorde à l'éducation corporelle (motrice et sensorielle), « propédeutique obligée » des activités esthétiques, « fondamentale dans la perspective de l'éveil de l'enfant au monde » (1).

L'éducation corporelle revient ainsi au premier rang des urgences, mais non en vertu du souci hygiéniste (ou humaniste, en tout cas dualiste) d'équilibrer la formation de l'esprit; bien plutôt par conviction, scientifiquement fondée, que la formation de l'esprit elle-même prend origine dans l'activité du corps, que le corps est de bien des façons « la condition première de toute connaissance ». Découlent de là deux conséquences, pour l'éducation physique et sportive, pour l'éducation à la santé.

L'éducation physique et sportive, (ou l'éducation corporelle, ou la pédagogie des conduites motrices ou adaptatives de l'éducation par le mouvement) apparaît désormais comme un secteur essentiel et inséparable des autres, des activités d'éveil. On ne saurait en aucune façon le considérer comme un enseignement spécial, détachable des responsabilités propres de l'instituteur; ni concevoir qu'on applique même aux apprentissages sportifs (quand ils servent de support à l'éducation corporelle) des principes ou une démarche pédagogique en contradiction avec la pédagogie d'éveil.

Quand à l'éducation à la santé, elle retrouve aussi une position centrale, que ce soit dans la perspective de lutte contre l'échec scolaire ou de formation à l'autonomie.

Aussi la place des personnels médicaux et sociaux devrait-elle être, comme celle des psychologues, en permanence au sein d'une équipe tout à la fois pédagogique et éducative (pour autant que la distinction des deux épithètes conserve un sens dans une rénovation de l'école où l'on cesse de considérer dans l'enfant le seul élève, pour y voir une « totalité-vivante, affrontée à des problèmes existentiels de prise de conscience de soi, d'expression libératoire, de relations avec autrui... »). Encore faudrait-il que l'on comprenne — dans le monde médical et ailleurs — que l'éducation à la santé est aussi, et peut-être d'abord, éducation à la responsabilité individuelle et collective : face à la consommation médicale, à la sécurité routière, à la protection du milieu de vie, à la sexualité... Toute éducation attentive au corps débouche nécessairement sur un apprentissage de « comportements communautaires », c'est-à-dire sur la formation psychologique, économique et sociale du citoyen. Formation qui commence avec la scolarité, en prise sur l'activité corporelle et ludique (ou ludomotrice...).

(à suivre)

(1) F. Best - Pour une pédagogie de l'éveil. Colin-Bourrelier 1973. p. 3. Citons également J. Leif - Problématique pour la pédagogie d'éveil. L'école et la vie n° 5 janvier 1976. p. 10. « Toute pédagogie d'éveil devrait avant tout se référer à l'être et au vécu de l'enfant, c'est-à-dire à son corps, à sa constitution physique, affective, par où passe d'abord tout rapport au monde, toute formation — qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur — qui est le lieu de la structuration du schéma corporel, celui du mouvement, du geste, de l'acte, de l'action, de l'expression corporelle... »

L'éducation physique et la Ligue de l'Enseignement de 1866 à 1928

Si l'UFOLEP célèbre cette année son cinquantième anniversaire, puisqu'elle a été créée officiellement au Congrès que tenait la Ligue Française de l'Enseignement, à MARSEILLE en 1928, on peut dire que cette dernière a manifesté son intérêt pour les problèmes concernant l'Education Physique et le Sport dès sa fondation.

En effet, la lecture de la collection des bulletins fédéraux est extrêmement instructive à ce sujet.

Dès 1868, il y a donc 110 ans, la Ligue mène une campagne en faveur de la création de salles d'Education Physique et fournit même les plans, en citant l'exemple du Cercle Spinolien. C'est au Conseil Général de la Ligue, qu'est préparée la loi du 27 Janvier 1880, qui rappelle à tous l'obligation de la pratique de la gymnastique dans les établissements d'enseignement.

En 1882 trois rapports concernant l'Education Physique sont discutés au Congrès de la Ligue : « Education Gymnastique et Militaire de la Jeunesse », « les Femmes et l'Education Gymnique », « la Gymnastique en Allemagne dans les Lycées ».

En 1884, la Ligue publie un « Abrégé de Gymnastique » dit préliminaires d'ensemble à l'usage des sociétés de Gymnastique qui débutent, et une étude sur la gymnastique en Suisse.

En 1885, c'est « la question d'argent dans les sociétés de Gymnastique » et « le professeur et le moniteur de Gymnastique ».

En 1886 la Ligue publie une brochure « Un Gymnase pour cent francs » avec les plans et un autre sur « les exercices corporels ».

En 1889, discussion au Congrès sur « l'Ecole Normale civique de gymnastique de Joinville » et une étude sur « la Gymnastique et les enfants au Havre ».

En 1890, le Congrès de la Ligue émet un vœu demandant que l'enseignement

de la gymnastique reçoive une sanction efficace au Certificat d'Etudes primaires.

En 1895, important rapport sur l'éducation physique de la jeunesse, donnant des catégories d'âges, demandant l'interdiction de tout exercice physique qui par une dépense excessive d'efforts peut être nuisible à la santé, et un second du **Docteur TISSIE** sur l'œuvre girondine d'éducation physique et demandant l'extension à toute **La France des Lendits du Sud-Ouest.**

En 1900, création des « A » (Amicales Laïques) et des « Petites A », qui allaient tout faire pour la propagation du sport en France, puisqu'en



Le Docteur TISSIE

1909 il y avait 7 000 « Petites A », en France avec un million d'adhérents.

En 1910, vœu sur la nécessité d'une loi établissant en France l'Enseignement de l'Education Physique.

Aussitôt après la guerre 1914-1918, on note en 1920, le rapport de Joseph BRENIER sur l'Education Physique et le Sport.

En 1927, c'est Gaston VIDAL qui traite au Congrès « De l'Education Physique dans une démocratie » et deux vœux, l'un souhaitant « la création d'un organisme central groupant tout ce qui concerne l'Education Physique et son rattachement au Ministère de l'Education Nationale », le second, étant donné la prolifération des sections d'Education Physique et Sportive au sein des Amicales Laïques, souhaitant voir créer, au sein de la Ligue, une fédération sportive, s'occupant de toutes ces questions. Ce qui allait devenir une réalité en 1928, au Congrès de MARSEILLE, avec l'UFOLEP.

SOLUTION DU JEU

les reconnaissez-vous?

N° 1 : François Reverte - 2 : Henri Gauthier et Jean Bonnefille - 3 : Raymond Durand - 4 : Claude Albagnac - 5 : André Alloppé - 6 : Gabriel Linden - 7 : Raymond Petitgas - 8 : Raymond Boisset - 9 : Maurice Daniel - 10 : Jacques Moly - 11 : Henri Dasté - 12 : Alain Quvry - 13 : Paul Bérot - 14 : Pierre Bénard - 15 : André Rouet - 16 : Pierre Baretts - 17 : Pierre Roynette - 18 : Charles Moreux.

NAISSANCE DE L'U.F.O.L.E.P.

(documents d'archives)



Paul DELIGNY



François ALBERT



René GOUT

Avant 1928, au sein de la Confédération, fonctionne une commission sportive.

Celle-ci est chargée en particulier de présenter des propositions de répartition, entre les fédérations départementales d'œuvres laïques (une vingtaine), de la subvention ministérielle accordée à la Ligue pour les œuvres d'éducation physique.

**

Le 26 janvier 1928, la commission sportive de la Confédération étudie un projet de règlement présenté par le Dr Michot « en vue de créer au sein de la Confédération et sous son contrôle une Commission sportive pour les œuvres d'éducation physique ».

Il est souligné que, « pour la reconnaissance par le Comité national des Sports, il est nécessaire que cette commission ait une certaine autonomie ».

Le projet, qui sera soumis au Conseil général de la Ligue, « prévoit un simple règlement intérieur d'une nouvelle commission prenant le titre : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, les statuts étant ceux de la Confédération ».

**

Le Conseil général de la Ligue, réuni l'après-midi du 26 janvier, estime que pour obtenir l'affiliation au Comité national des Sports, il faut présenter l'adhésion sous forme de statuts.

L'Union sera composée d'un Délégué par fédération et de 5 Délégués du Conseil général de la Ligue dont, obligatoirement, le Secrétaire général et le Trésorier. Le Président sera de droit le Président de la Confédération. A côté, sera nommé un Commissaire général, délégué du Conseil général.

La Confédération gardera le contrôle financier.

**

Ces propositions sont adressées aux fédérations alors constituées et, le 10 mai 1928, le Conseil général examine les réponses parvenues.

**

Au cours de l'Assemblée générale de la Ligue, à Lille, le vendredi 15 juin 1928, M. Douarche « renseigne l'Assemblée sur le projet d'Union sportive ». Il précise que « 11 fédérations seulement ont répondu - 7 approuvent la création d'une Union Sportive des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) - 3 désirent seulement une simple commission, la onzième demande simplement qu'on aboutisse ».

Au cours de la discussion, MM. Douarche et Brenier notamment, soulignent la nécessité de la création de l'UFOLEP pour la reconnaissance par le Comité national des Sports afin d'organiser des compétitions, des rencontres et délivrer des licences.

Ils rappellent qu'une commission ne peut suffire, car le Comité national des Sports ne peut reconnaître une commission. Ils rassurent les intervenants en montrant que l'organisation prévue met l'UFOLEP en pleine dépendance de la Confédération.

Le projet de statuts est adopté.

**

Le Conseil général qui suit désigne MM. Michot, Duburcq, Douarche, Antoine, et Gornet pour faire partie du Bureau de l'UFOLEP.

**

Le 22 novembre 1928, le Conseil général de la Ligue constitue l'UFOLEP sous la présidence de François Albert, Président de la Ligue, avec MM. Douarche comme Commissaire général, Deligny comme Secrétaire et Gout comme Trésorier.

**

Le 5 mars 1929, le Comité national des Sports accepte l'affiliation de l'UFOLEP.

**

Le 29 Mars 1929, à Marseille le Congrès de la Ligue entend le rapport de M. Douarche, Commissaire général. Ce rapport fait ressortir « tous les avantages que l'UFOLEP va retirer : premièrement de son admission au Comité national des Sports qui l'assimile aux grandes fédérations gymniques et sportives; deuxièmement de la création de ses licences omnisports, excessivement avantageuses au point de vue pécuniaire ».

Pour la saison 1929-30 est décidée l'organisation de championnats nationaux de football-association, de basket-ball et de cross-country.

L'UFOLEP prend son essor.

L'U.F.O.L.E.P. et l'U.S.E.P. de 1945 à 1978

Supprimée par le Gouvernement de Vichy en 1942, l'UFOLEP, comme la Ligue, reprend vie dès la Libération et le Congrès de Paris en 1946, la remet sur rails. Elle s'attache aussitôt à faire renaître sa section scolaire, l'USEP, qui avait été habilitée en 1939 « à apporter sa collaboration aux autorités scolaires du Premier degré dans le domaine de l'éducation physique et à organiser au sein des établissements scolaires ce qu'est athlétisme et sport ainsi que les compétitions dans le cadre de l'école primaire ». Mais ce n'est que par les arrêtés de 1950 et de 1955 que l'USEP retrouvera ses droits.

Dès 1946, l'UFOLEP met sur pied des Comités Régionaux. Et en 1947 le stage de Saint Servan définit sa politique et ses orientations. Elles seront ensuite étudiées périodiquement dans les Assemblées Générales et les stages annuels.

Le développement de l'UFOLEP et de l'USEP a été continu depuis 1945, l'UFOLEP passant de 5.205 adhérents en 1945 à 359.449 en 1977, l'USEP de 64.445 à 792.040 enfants en 1977 (chiffre auquel il faut ajou-

ter 50.862 animateurs). Ensemble, l'UFOLEP et sa section scolaire sont donc passées de 79.660 adhérents en 1945 à 1.202.351 en 1977. Les chiffres de 1978 ne sont pas encore connus.

L'UFOLEP avait passé des protocoles d'accord avec la plupart des fédérations unisports. La loi de 1975 (dite « loi Mazeaud ») qui subordonne les fédérations affinitaires aux Fédérations habilitées l'oblige à passer avec ces dernières des conventions qui sont actuellement en cours de signature.

Depuis quelques années l'UFOLEP s'est hardiment lancée dans les activités de Plein Air et de « Sport pour Tous », marquant plus encore ainsi sa vocation de section sportive et de Plein Air de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

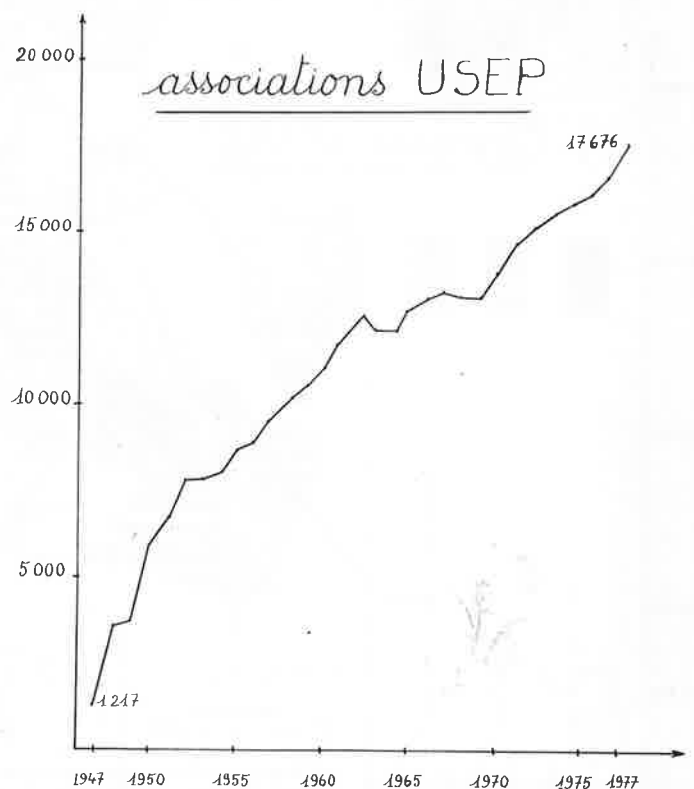
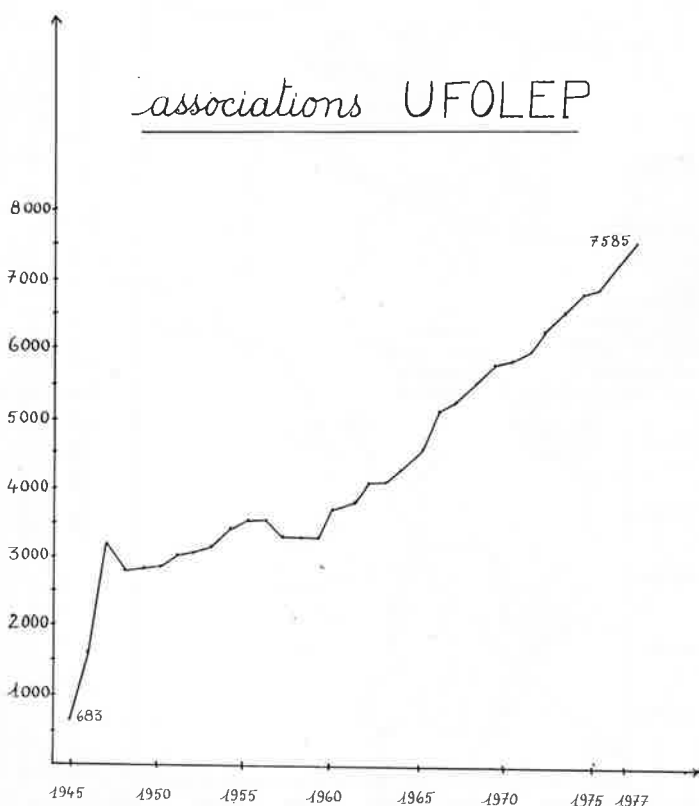
Quant à l'USEP, l'instauration du Tiers Temps Pédagogique pour laquelle elle a puissamment œuvré, mais aussi la réorganisation de l'enseignement (suppression des classes de Fin d'Etudes, création des CES, puis des collèges) ont amené des muta-

tions dans ses activités, mais lui ont permis de définir plus exactement sa pédagogie et d'œuvrer plus efficacement pour les enfants de l'école élémentaire.

L'UFOLEP en 1978

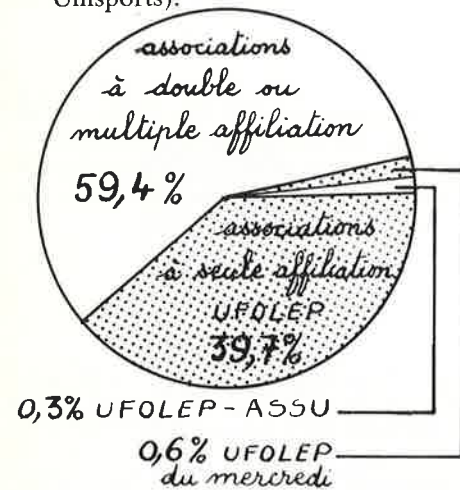
C'est :

—	7.585 associations UFOLEP
—	17.676 associations USEP
—	25.261
—	359.449 licenciés UFOLEP
—	842.902 licenciés USEP
—	1.202.351

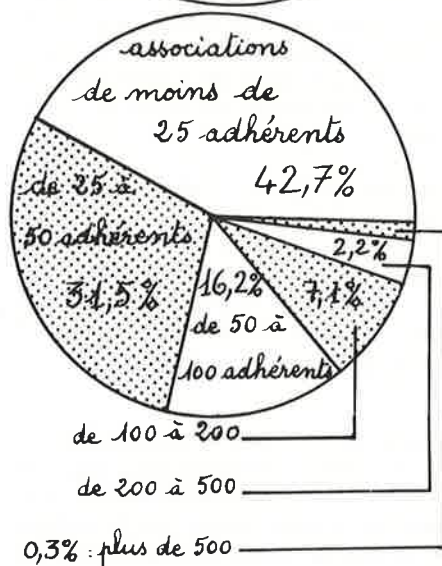
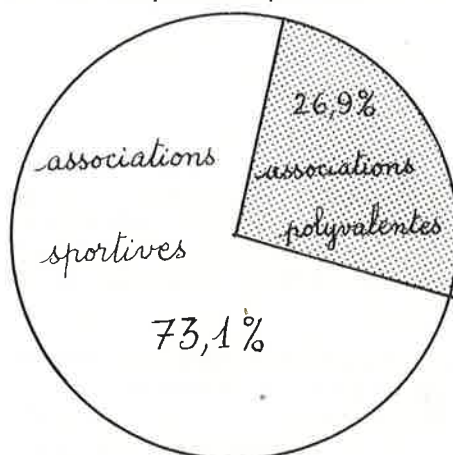


Les associations et les adhérents de l'UFOLEP participent :

- soit uniquement dans le cadre de l'UFOLEP
- soit dans le cadre de l'UFOLEP et dans le cadre d'une ou plusieurs autres Fédérations (Fédérations Unisports).



- soit polyvalentes (sportives et culturelles)
- soit uniquement sportives.



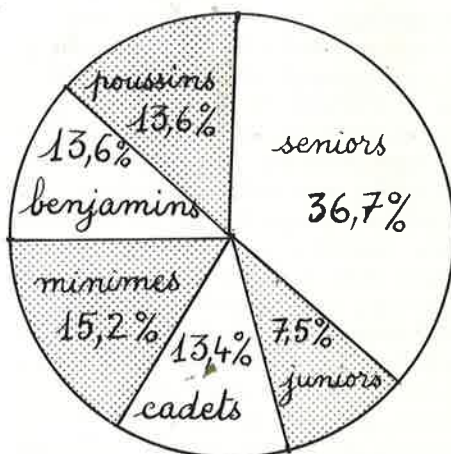
B. Les adhérents
Répartis en 6 catégories

- Séniors (132.099)
- Juniors (26.956)

- Cadets (48.130)
- Minimes (54.478)
- Benjamins (48.939)
- Poussins (48.843)

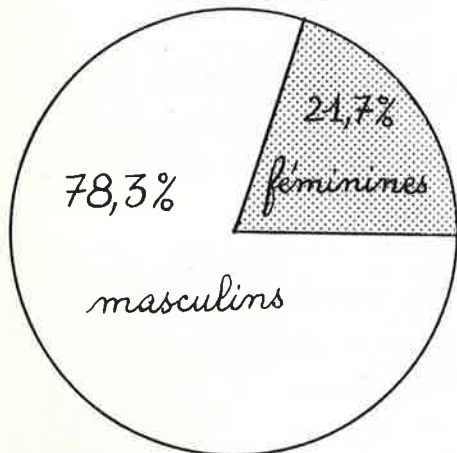
Si l'on admet que les juniors sont des adultes, il y a :

- 159.055 adultes
- 200.394 jeunes

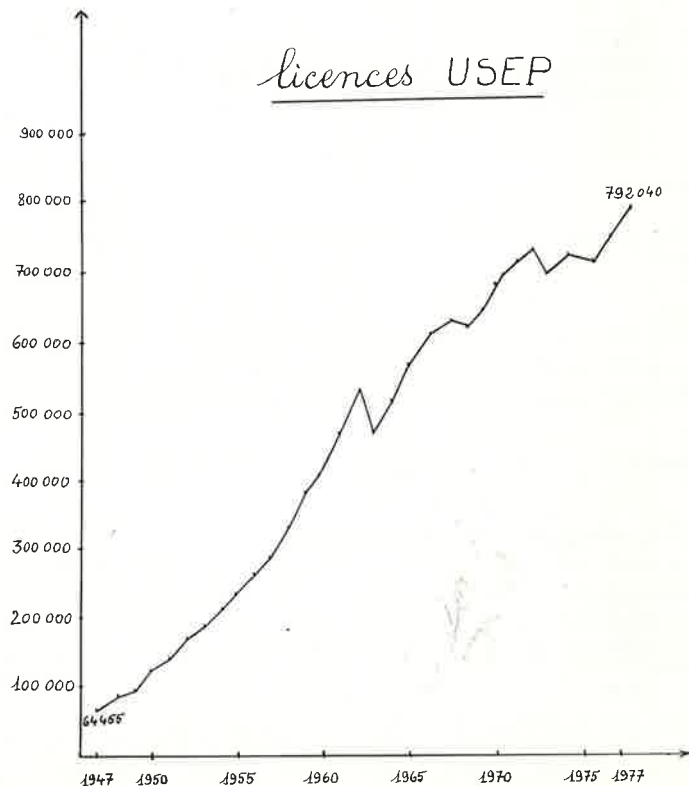
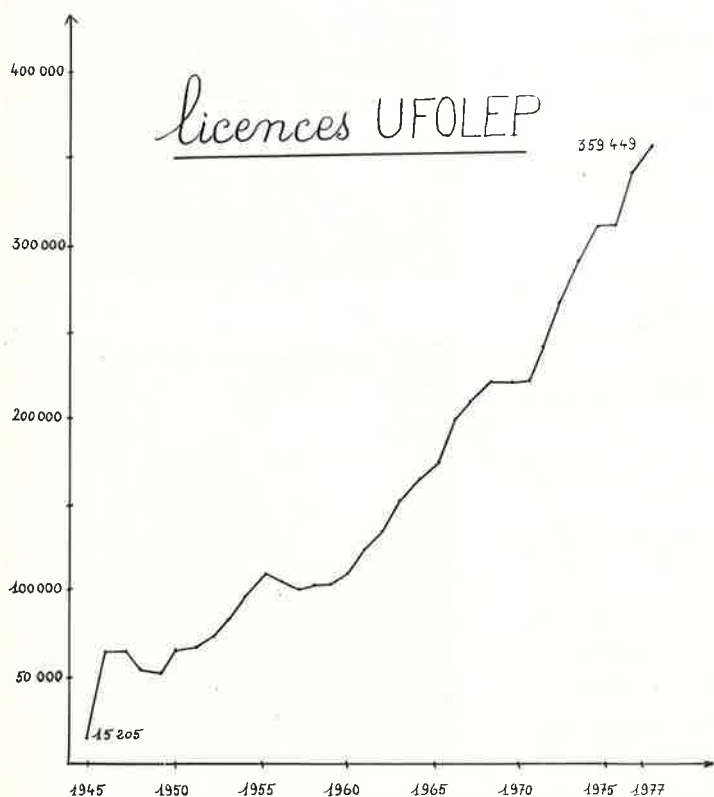


Il y a :

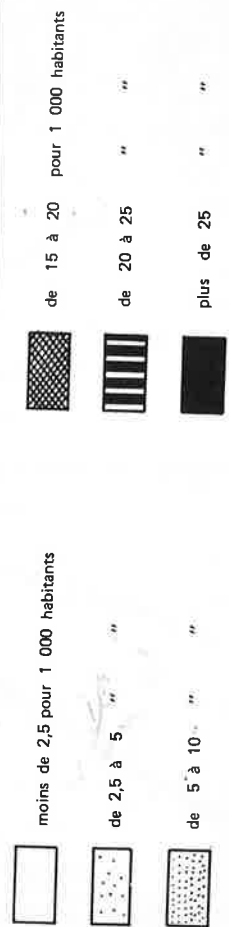
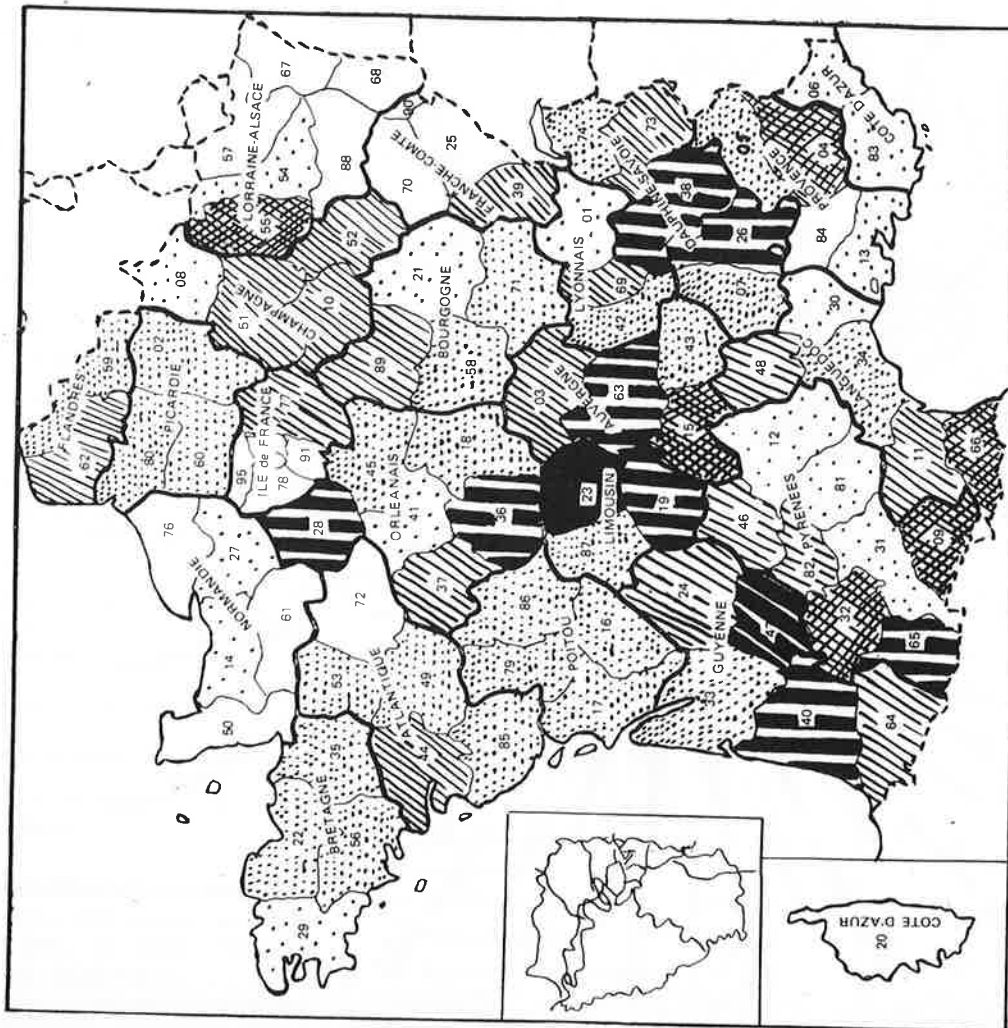
- 281.450 masculins
- 77.989 féminines



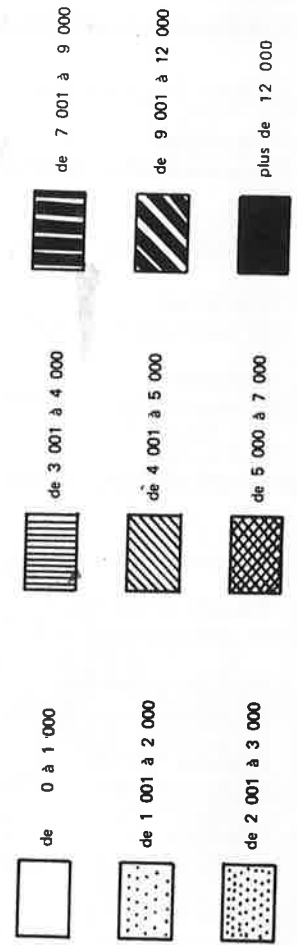
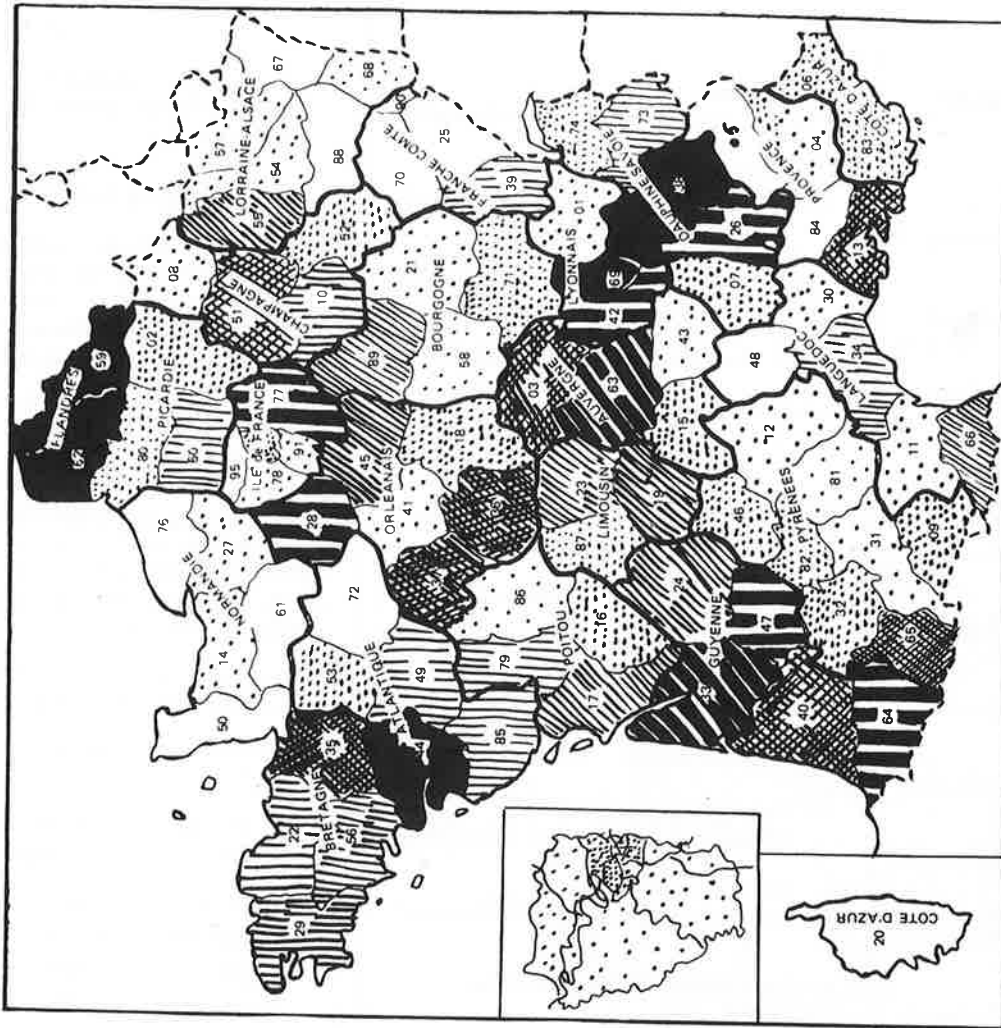
A. Les associations
Nos associations sont :



NOMBRE D'ADHERENTS U.F.O.L.E.P. en 1976-1977
par rapport à la population de chaque département



NOMBRE D'ADHERENTS U.F.O.L.E.P. en 1976-1977
Par départements



• à **153 316** le nombre des participants dans les rencontres de sports individuels dont :

- athlétisme : 24 153
- cross-country : 23 765
- judo : 21 593
- tennis de table : 19 195
- natation : 13 238, etc...

• à **64 447** le nombre des participants aux activités de plein air et de sports divers dont :

- ski familial et de randonnée 16 942
- cyclotourisme et cycloport 16 833
- gymnastique d'entretien 9 367
- randonnées pédestres 8 758
- voile 6 296
- etc...

Ces chiffres ne concernent que les adhérents licenciés, à l'exclusion de tous les autres ligueurs pour qui l'UFOLEP organise des activités physiques, sportives et de plein air.

Ils ne concernent pas, non plus, tous les pratiquants dans le cadre du Sport pour Tous.

La formation des Cadres UFOLEP-USEP

A l'intention des animateurs de PUFOLEP, ont été organisés en 1976/77 :

- 174 stages :
 - 27 nationaux
 - 2 interrégionaux
 - 57 régionaux
 - 88 départementaux.

• 286 journées d'information

Ces actions de formation ont réuni **10 447 stagiaires**

*
**

A l'intention des animateurs de PUSEP, ont été organisés en 1976/77 :

- 118 stages :
 - 4 nationaux
 - 17 régionaux
 - 97 départementaux

• 226 journées d'information

• 1 045 demi-journées d'information

Ces actions de formation ont réuni **26 436 stagiaires**

Notre formation des cadres, aux différents échelons, a donc intéressé **36 883** de nos animateurs.

Un petit tour à l'USEP

Les Comités Départementaux

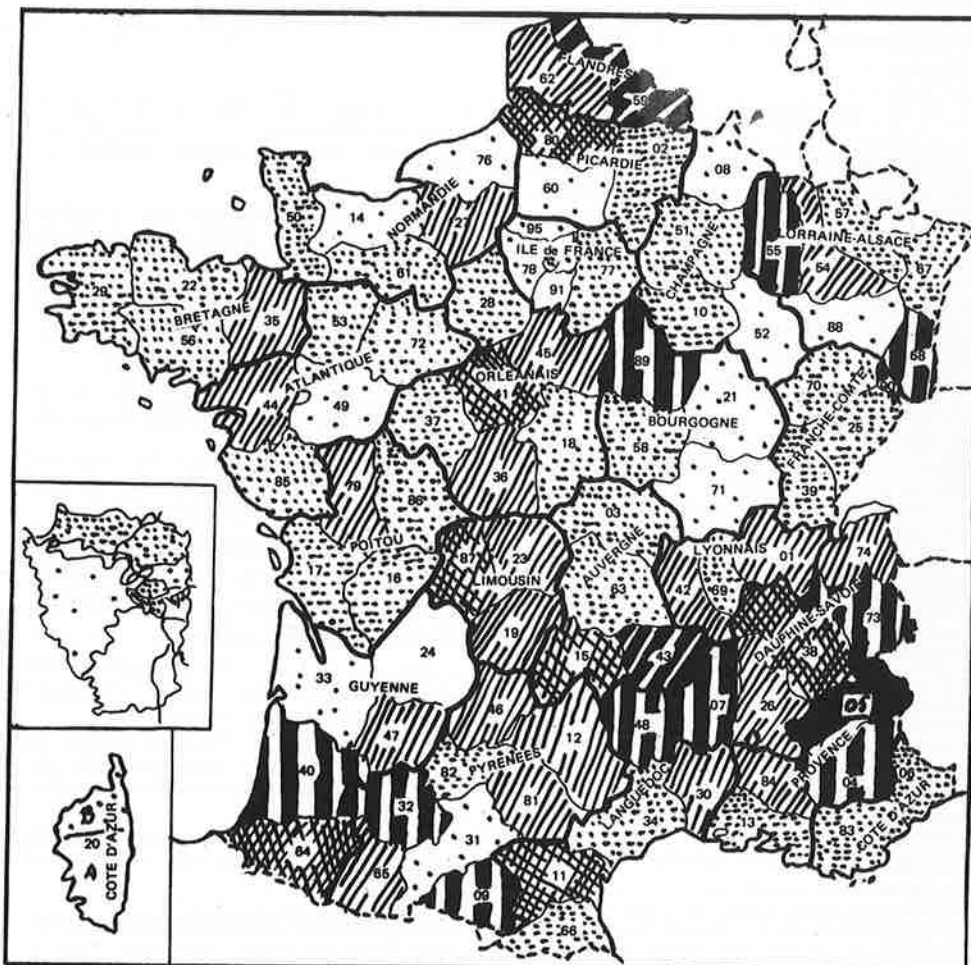
— natation : 119 943
— etc.

• **507 214** enfants ont passé des brevets de natation, ski, voile, athlétisme, gymnastique, orientation, cyclotourisme, aviron, canoë, etc.

• **86 569** participants aux épreuves diverses, dont

- gymnastique : 23 145
- voile : 14 381
- judo : 7 800, etc...

POURCENTAGE DU NOMBRE D'ADHERENTS PAR RAPPORT A LA POPULATION SCOLAIRE



de 0 à 5 %	[White box]
de 5 à 10 %	[Dotted box]
de 10 à 20 %	[Cross-hatched box]
de 20 à 30 %	[Diagonal lines box]
de 30 à 40 %	[Grid box]
de 40 à 50 %	[Vertical lines box]
de 50 à 75 %	[Horizontal lines box]
Plus 75 %	[Solid black box]

GUADELOUPE	[Dotted box]
MARTINIQUE	[White box]
REUNION	[Cross-hatched box]
Z. F. A.	[Diagonal lines box]
GUYANE	[White box]
POLYNESIE FRANCAISE	[White box]
NOUVELLES HEBRIDES	[White box]
MAROC	[White box]

(7971 Adhérents)
(1200 Adhérents)
(1500 Adhérents)

Les activités

• **1 661 048** participants aux épreuves de masse dont

- triathlons : 457 494
- régularité et cross : 362 515
- brevets d'endurance : 216 454
- lendits : 126 096

• **197 856** rencontres d'initiation sportive dont

- 53 519 de football
- 45 954 de jeux
- 44 057 de hand-ball
- 32 522 de basket-ball, etc.

Texte d'orientation de l'UFOLEP

adopté par l'Assemblée Générale de Saint-Étienne

9 AVRIL 1978

I - ORIENTATION

1 - L'UFOLEP CONTRIBUE A L'HARMONIEUX EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE HUMAINE

A - La pratique sportive s'inscrit dans le champ social. Le cadre de l'action menée par l'UFOLEP est le projet politique défini par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente d'où :

- pratique pédagogique (liée à la Formation des Cadres)
- autogestion sportive et fonctionnement démocratique à tous les échelons dans le cadre de la vie associative
- recherche de formes originales d'animation sportive.

B - L'originalité de l'UFOLEP au sein du mouvement sportif

A l'UFOLEP-USEP on veut, à tous les niveaux, UN SPORT EDUCATIF : d'où une première référence à une Education Permanente, préoccupation nationale, dans laquelle les activités physiques et sportives sont un moyen de conquête par l'enfant, l'adolescent, l'adulte, de l'autonomie et de la disponibilité, conquête qui est source, pour l'individu et le groupe, d'épanouissement et de joie.

« Par comparaison avec d'autres Fédérations, dont on peut dire qu'elles visent soit une promotion sociale par le sport, soit d'amener un sport à son plus haut niveau, l'UFOLEP a choisi de favoriser l'épanouissement de ce que l'individu porte en lui, de l'aider à devenir ce qu'il peut être et d'abord de le découvrir (Georges BELBENOIT) ».

2 - L'UFOLEP VEUT DONNER A CHACUN, SANS DISCRIMINATION AUCUNE, LA POSSIBILITE DE PRATIQUER LIBREMENT LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE SON CHOIX.

A - Cette pratique libre sous-entend un aménagement des temps de travail et de loisirs, des personnels d'animation, des installations sportives et de Plein-Air accessibles et adaptées, dans les divers moments et lieux de la vie.

B - Dans le cadre éducatif général intégrant une politique sportive cohérente, l'éducation physique et sportive doit trouver à l'école la place qu'elle mérite. Cet objectif prioritaire sous-entend des moyens et un statut adéquats.

C - Dans ce sens, l'UFOLEP poursuit et complète l'action menée par l'USEP

D - Dans tous les cas, la pratique doit se situer dans le cadre associatif, l'association agissant :

- soit comme groupement de droit privé,
- soit par délégation dans le cadre du service public pour une mission d'intérêt général.

3 - LA CONCEPTION DE L'UFOLEP VA DE LA SAINTE DETENTE DANS LE CADRE DES LOISIRS JUSQU'A LA COMPETITION SI ELLE EST FORMATRICE, AMICALE ET DESINTERESSEE.

L'individu doit pouvoir s'accomplir en exploitant au mieux, s'il le désire, toutes ses possibilités.

Il faut donc trouver un équilibre entre les formes compétitives (traditionnelles ou non) et les formes non compétitives.

4 - L'UFOLEP CONTRIBUE A LA DEFENSE ET A L'EXTENSION DES INSTITUTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES LAIQUES.

A - Dans ce cadre, l'UFOLEP agit comme un groupe de pression (actions d'information, actions revendicatives...)

B - L'UFOLEP voyant l'individu au delà du sportif est concernée par l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et culturels.

C - L'UFOLEP, dans cet esprit, agit soit seule, soit dans le cadre des organisations laïques.

5 - L'UFOLEP ENTRETIENT TOUTES RELATIONS UTILES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LES COLLECTIVITES LOCALES, LES FEDERATIONS SPORTIVES ET DE PLEIN AIR, LES ORGANISATIONS CULTURELLES LAIQUES.

II - LES STRUCTURES

La conception d'une éducation globale et permanente, affirmée par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, exclut toute hiérarchie et tout cloisonnement entre les différentes activités socio-culturelles, sportives comprises, éléments de cette synthèse qu'est l'éducation. La législation du Sport en France, imposant l'existence d'une Fédération Sportive reconnue et agréée, l'UFOLEP, Fédération Multisports que la Ligue a créée et constituée en son sein, est le Service Sport et Plein Air du Mouvement. Elle a en charge, dans le cadre de celui-ci, l'ensemble de l'organisation, de l'animation et du développement des activités physiques, sportives et de Plein Air.

Le cadre associatif est le seul efficace :

1 - Pour la réalisation des objectifs de l'UFOLEP

2 - Pour une pratique de la vie démocratique commençant à l'école et se poursuivant à tous les échelons

3 - Pour l'apprentissage et l'exercice des responsabilités à tous les niveaux, des moyens de les exercer, de les faire exercer, de les contrôler et d'en rendre compte.

Toutes nos structures doivent fonctionner démocratiquement, en évitant les confusions de responsabilités.

A - L'ASSOCIATION

1 - L'association polyvalente demeure la meilleure formule

« avec sa carte où chacun peut choisir soit l'unique objet de sa prédilection, soit un assortiment plus ou moins éclectique... où l'immeuble commun facilite rencontres, activités communes, symbiose enfin... (Georges BELBENOIT) »

2 - Mais la vie d'une association, son efficacité éducative dépendent pour une large part de son mode de gestion. Il est d'une importance décisive, si l'on veut former des citoyens et non des consommateurs,

- que les pratiquants participent à la direction, à l'organisation, à l'administration,
- que l'on adhère à l'association par affinité, en y exerçant l'une ou l'autre des fonctions, à la mesure de ses capacités et de ses goûts, sachant que les problèmes seront évoqués en commun et les solutions recherchées ensemble.

B - LE COMITE DEPARTEMENTAL

1 - L'UFOLEP est un service de la Fédération des Œuvres Laïques. L'action et le fonctionnement de son Comité Départemental s'inscrivent étroitement dans ceux de cette dernière et de son équipe départementale.

2 - Son influence, son impact, sa richesse dépendront du fonctionnement normal de ses organismes statutaires (Assemblée Générale, réunions du Comité Départemental etc...)

3 - En collaboration avec les autres services de la F.O.L., il doit rechercher parmi les animateurs tous ceux qui participeront aux diverses responsabilités et commissions et encadreront les diverses activités de formation.

4 - Il étudiera les problèmes de fond de l'UFOLEP et de la Ligue, les questions techniques et établira les calendriers.

C - LE COMITE REGIONAL

Tout en laissant aux départements leur originalité, il s'efforce de coordonner leurs activités, d'animer la vie régionale, d'aider

les Comités Départementaux en difficulté et de mettre sur pied une efficace formation des cadres.

Il est par ailleurs un relais administratif, pédagogique et sportif indispensable entre l'échelon départemental et l'échelon national.

Il insère son action dans celle de l'ensemble régional du Mouvement constitué par la section régionale de la Ligue

N.B. - Les Délégués départementaux et régionaux et les permanents nationaux chargés pour une grande part de la programmation et de la réalisation des actions définies ci-dessus, doivent être choisis en conséquence et bénéficier d'une formation et d'un statut leur permettant de faire face efficacement à leurs lourdes responsabilités.

D - LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction, élu par l'Assemblée Générale, anime, dirige et oriente la politique générale de l'UFOLEP conformément aux décisions des organismes statutaires.

E - LES COMMISSIONS NATIONALES

1 - Elles prendront en compte un schéma et des programmes dépassant les seuls aspects technologiques spécifiques de leurs disciplines sportives et proposeront toutes mesures utiles au développement et à l'amélioration pédagogique et technique du (ou des) sport (s) dont elles ont la charge.

2 - La multiplicité de leurs tâches :

- de réflexion sur la « politique » du sport dont elles ont la charge,
 - de recherche d'activités et de nouvelles formes de pratique,
 - d'amélioration des techniques,
 - d'information sur la pédagogie,
 - de mise sur pied et d'encadrement des stages nationaux, de connaissance et d'harmonisation des activités et des stages régionaux et départementaux, en application des directives de la Commission Nationale des Stages,
 - de liaison avec les fédérations habilitées,
 - de gestion administrative et financière des activités nationales,
- amène à mettre en cause leurs structures internes, les moyens qui leur sont accordés et leurs possibilités d'action.

F - LE CONGRES

Il est un moment privilégié de la vie de notre mouvement. Il comprend :

1 - Chaque année, l'ASSEMBLEE GENERALE, qui doit être préparée dans les diverses instances. Les textes doivent avoir été discutés dans les associations de base et dans les Comités Départementaux, afin que les délégués des départements soient véritablement mandatés et réellement porteurs des désirs et des réponses de nos adhérents. La publication des votes dans I.U.U. permettra aux mandants de suivre la position de leurs mandataires.

Le rapport d'activité est complété par un rapport moral dans lequel le Comité de Direction propose à l'A.G. les orientations de l'UFOLEP.

2 - Et en principe, alternativement, une année sur deux

- Un Stage qui étudie les thèmes choisis et propose les priorités à retenir à court, moyen et long terme.
- Un stage réservé aux Commissions Nationales Sportives qui étudient, avec les stagiaires, leur politique sportive et de formation dans le cadre de l'orientation générale.

III - LA FORMATION DES CADRES

L'animateur UFOLEP est la pièce maîtresse de notre mouvement, comme il est le garant de la vie associative.

« C'est l'éducateur qui donne au sport sa valeur morale » (P. de COUBERTIN)

Nous devons donc former ces éducateurs, à la fois techniciens, militants, animateurs, gestionnaires. Et tout le problème est de concilier une technicité sans laquelle manquerait la compétence, la pédagogie sans laquelle ils ne peuvent être éducateurs, et le militantisme actif, sans lequel notre mouvement ne pourrait exister.

« L'animateur est un exemple qui réussit à entraîner les autres et à les gagner à sa cause parce qu'il y a étroite cohérence entre ce qu'il pense, ce qu'il dit et ce qu'il fait ; cette cohérence étant la source de sa crédibilité et de son efficacité. »

1 - « Le militantisme est synonyme d'une triple compétence

- doctrinale
- technique et pédagogique
- capacité au travail collectif

Cette triple compétence doit être l'objet d'une formation équilibrée, aucun des trois aspects ne devant être privilégié au détriment des autres. » (Pierre ROYNETTE)

2 - Il faut donc qu'à l'occasion de tous nos stages, et notamment des rassemblements locaux, idéologie, doctrine, structures d'application, contenu pédagogique et technique soient présentés et débattus afin d'aboutir à une application concrète dans nos associations. (C.N. Stages)

3 - Cela sous-entend une harmonisation réelle de nos stages quant à leurs structures et à leur pédagogie. Cela sous-entend également qu'ils soient effectivement dirigés par nos propres formateurs de formateurs, aptes à exposer et à faire passer notre doctrine et notre « politique » comme à insérer nos activités dans le cadre général de la Ligue.

4 - Les cadres formés dans nos stages doivent être suivis grâce à des regroupements périodiques à tous les échelons.

5 - Il faut promouvoir des stages pluridisciplinaires regroupant des disciplines sportives et d'autres disciplines relevant des autres sections de la Ligue.

6 - La formation des cadres ne peut rendre son plein effet que si son regroupement, son organisation et ses moyens lui permettent de former un nombre suffisant d'animateurs valables. (Unisport et Sport pour Tous).

La constitution d'équipes éducatives polyvalentes toujours plus nombreuses nécessite une formation permanente d'animateurs UFOLEP.

Il est par ailleurs nécessaire de solutionner les problèmes de formation des mis à disposition du mouvement sportif laïque. Le bénévolat fournit et doit encore fournir l'essentiel de notre impact. Mais, suite à des contrats passés entre collectivités et associations, la formation d'animateurs permanents devra être envisagée.

IV - LA PRATIQUE SPORTIVE

Aucune forme d'activité physique n'étant étrangère à l'UFOLEP, nous voulons faire passer le bénéfice humain que peuvent en tirer les pratiquants avant la prospérité d'une discipline sportive.

Nous ne sommes certes pas indifférents à la progression de nos adhérents en nombre et en qualité, mais dans le sportif nous voyons toujours l'homme, le citoyen, le militant qu'il doit devenir

« et nous estimons devoir offrir à tous, sous une forme ou sous une autre, et quels que soient leurs dons ou leurs talents, l'accès à cette richesse qu'est le sport ». (Georges BELBENOIT)

1 - L'originalité de l'UFOLEP réside plus dans un esprit laïque et démocratique que dans la forme de ses épreuves

« Il faut jouer AVEC ses camarades et non CONTRE eux »

2 - La recherche d'activités éducatives nouvelles (ou de nouvelles formes d'activités) est une priorité essentielle.

3 - Aucune des pratiques sportives ne peut être privilégiée. Nous sommes attachés au principe de l'unité du sport, et, dans ce cadre, la forme jouée et la détente ont pour nous autant d'importance que la forme compétitive. Ces deux formes de pratique sont à développer conjointement.

Dans cette perspective le sport de masse et le sport d'élite ne sont ni antithétiques, ni automatiquement conjugués.

4 - C'est ce choix qui détermine nos relations avec les Fédérations sportives unisports.

V - LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

« Il est maintenant devenu évident qu'aucun programme municipal de développement social et culturel (donc sportif) se voulant global et cohérent, conçu dans une perspective de vie démocratique, pour la promotion simultanée des individus et du milieu local, ne peut se concevoir sans une coopération étroite entre la collectivité et les associations d'éducation populaire qui ont des activités sociales et sportives ».

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente propose l'institution d'une instance de concertation :

« Le conseil local de développement social et culturel »

[Voir : « Pour une politique socio-culturelle laïque et démocratique au niveau local » - (Animateur-Information n. 52 bis)]

Les animateurs départementaux et locaux devront apprécier le fonctionnement des différents offices et faire connaître le projet de Conseil local de développement social et culturel élaboré par la Ligue.

VI - LIAISON U.S.E.P. - U.F.O.L.E.P.

Il nous faut renforcer entre l'U.S.E.P. et l'U.F.O.L.E.P. la continuité nécessaire.

1 - Si comme nous l'avons dit précédemment (Voir 1 - 2) l'Éducation Physique et Sportive trouve à l'école la place qui lui revient, on peut penser que le foyer socio-éducatif d'établissement, pour lequel les instructions prévoient la pratique optionnelle des sports dans l'ensemble des activités socio-culturelles, peut-être un des éléments de cette continuité.

2 - Mais il faut développer nos associations de base avec l'aide de tous les éducateurs et commencer dès l'U.S.E.P.

3 - Des activités ouvertes aux ressortissants de l'UFOLEP et de l'USEP peuvent permettre un début de symbiose comme les réflexions pédagogiques effectuées par l'USEP dans le domaine des activités sportives doivent profiter à l'UFOLEP

4 - Il faut envisager un élargissement de l'action de notre mouvement dans le cadre péri-scolaire (Conseils d'écoles - vacances - loisirs - centres aérés etc...) nécessitant peut-être un changement des structures.

LE SPORT AFFINITAIRE

Pourquoi?

par René TRUC

Président du Comité Régional Dauphiné-Savoie

Est-il excessif d'affirmer, à propos des Fédérations Sportives dites « affinitaires » que, dans le mouvement sportif français, elles font figure de trouble-fêtes ?

Les pouvoirs publics eux-mêmes qui, mieux que tout autre, devraient reconnaître leurs mérites, sont enclins à leur mesurer chichement leurs faveurs. A cela, deux raisons de fond, me semble-t-il.

D'abord, ces Fédérations ne servent pas directement le prestige national, qui est un des soucis majeurs du pouvoir, et lui tient lieu bien souvent de politique.

Ensuite, parce qu'ayant un support idéologique, elles sont moins sensibles aux pressions qu'il ne se prive pas d'exercer sur le monde sportif.

Quant aux Fédérations Spécialisées, qui se qualifient elles-mêmes, non sans complaisance, de « dirigeantes », elles observent à leur égard une attitude non dépourvue d'ambiguïté.

D'une part, elles dénoncent, par accès, l'espèce de concurrence qu'elles croient subir de leur part. Sans trop de conviction d'ailleurs, car elles savent bien qu'elles n'ont que des prétentions modestes sur le plan technique... En revanche, elles ne laissent pas d'apprécier, sans trop le dire, les services incontestables que leur rendent, à des titres divers, les groupements affinitaires. Qui sait même si, à l'occasion, elles ne les envient pas parce qu'ils préservent, mieux qu'elles ne le font elles-mêmes, une certaine idée de la fraternité sportive ?

Sans vouloir établir de hiérarchie, il est permis de marquer des différences, et de mettre en évidence, du côté des affinitaires, des formes de supé-

riorité, ne serait-ce que pour les débarrasser des complexes qu'ils seraient tentés d'éprouver face aux puissances fédérales.

Jusqu'en 1940, le mouvement sportif français s'est développé assez librement, selon ses propres lois. Vichy et sa Charte des sports n'ont été que des accidents. Mais pas tout à fait sans conséquences, car, sans verser dans le sacrilège, on peut estimer que



La Libération, en créant par l'ordonnance de 1945, la « délégation de pouvoir » n'a pas complètement échappé à la tentation autoritaire. En tout cas, bien que limitée en principe aux compétitions et aux sélections, cette formule a eu pour effet immédiat d'institutionnaliser le monopole de fait des Fédérations Spécialisées.

L'« habilitation » de la récente loi Mazeaud n'est qu'un terme nouveau pour consacrer la même réalité.

Les organisations affinitaires, étant multisports, s'intègrent difficilement dans ce système d'une logique simplificatrice qui confère apparemment tant d'avantages aux Fédérations.

Laquelle de ces Fédérations ne s'est pas réjouie de rester ainsi seule maîtresse d'un domaine soustrait par le privilège aux risques des concurrences et des déviations ? Mais laquelle a mesuré les dangers que courait le sport national désormais compartimenté et contenu dans les limites assignées à chaque spécialité ? Comment ne pas voir dans cette situation une des causes profondes de la relative stagnation dont il souffre aujourd'hui ?

En France, toute Fédération est un monde clos, tenté par l'autarcie, peu perméable aux influences extérieures, et fermé aux stimulations du contact et des échanges.

Qu'est-ce que notre système sportif sinon la simple addition de tous ces égoïsmes, mosaïque de féodalités, grandes et petites, où s'affaiblissent, non seulement l'esprit d'entraide et de solidarité, mais encore les facultés d'invention, et livrées par surcroît sans défense aux interventions de l'Etat suzerain ?

Tout privilège est corrupteur. Repliés sur eux-mêmes, les organismes fédéraux, par souci d'efficacité, s'emploient sans cesse à resserrer les rangs de leurs adhérents, à instaurer des disciplines et à instituer des hiérarchies de type bureaucratique. Le pouvoir déserte la base pour se concentrer au sommet. C'est le règne des Comités Directeurs, des Présidents et des Directeurs Techniques Nationaux.

Championnats, sélections, élite, absorbent l'essentiel des énergies et des moyens.

Cette évasion du pouvoir vers les sommets explique les incertitudes et les frustrations d'un peuple de bénévoles réduits aux tâches inférieures.

Privés à la fois des responsabilités et des moyens, ils n'ont d'autre perspective, face aux oligarchies fédérales, qu'un renoncement plein d'amertume.

S'ils sont exclus des avantages du monopole, les groupements affinitaires, en revanche, n'en ressentent pas les inconvénients. Non pas totalement, car ils souffrent par contagion des rigidités inhérentes au système, soit qu'ils cèdent aux facilités de la compétition à l'échelle nationale, soit qu'ils acceptent la prédominance d'appareils trop centralisés. Mais leur nature même, parce qu'elle implique

ment au sein des groupements plus spécialisés où les victoires et les défaites ont d'autres significations et d'autres conséquences.

Enfin, pour les affinitaires, le sport reste affaire d'hommes, non de sur-hommes. Peu soucieux d'exploits et de performances extrêmes, ils atta-

tous les jours, les Fédérations affinitaires sont ou devraient être le terrain d'élection du « Sport pour tous ».

En ont-elles clairement conscience ? Il est possible que la recherche de formules originales et l'innovation permanente ne soient pas encore tout à fait admises par elles comme d'in-

l'établissement de relations entre disciplines distinctes, devrait favoriser l'échange et le contact entre responsables, limiter les cloisonnements, et développer les solidarités actives.

Comme le veulent les idéologies qui les sous-tendent, les affinitaires placent au premier rang les soucis éducatifs. Par là, ils confèrent aux militants des responsabilités particulières qui enlèvent à leurs tâches tout caractère subalterne. Bénévoles entre les bénévoles, les militants acceptent plus facilement leur condition parce qu'ils savent bien, d'autre part, que faute d'espérer la gloire des résultats, ils n'ont pas d'autre récompense à attendre que leur désintéressement même.

Ainsi leur sont épargnés des sentiments de frustration.

En outre, dans toute fédération affinitaire, domine un profond sentiment de solidarité. Non que l'on n'entretienne pas les rivalités sportives. Mais ces rivalités mêmes portent rarement atteinte à l'accord qui rassemble les militants et, de toute façon, n'atteignent pour ainsi dire jamais le degré de tension que l'on constate fréquem-



ment plus de prix au sport de tout le monde. S'adaptant plus facilement aux aspirations du commun des citoyens qui entendent, par une activité physique diversifiée, qui reste un jeu, enrichir leurs loisirs et leur vie de

dispensables modes d'action conformes à leur vocation essentielle.

Le parallèle qui vient d'être esquissé entre deux ensembles si différents par les principes qui les fondent et par le climat qu'ils entretiennent, ne saurait servir à les opposer. Car l'un et l'autre ont des vertus qui leur sont propres. Puissent-ils simplement, non seulement vivre en bonne intelligence, mais encore échanger ce qu'ils ont de meilleur !

Vue délibérément optimiste ! Mais n'est-il point vrai que les groupes affinitaires trouvent auprès des Fédérations Spécialisées des références techniques qui leur sont indispensables, et une ouverture, qu'ils n'ont pas forcément eux-mêmes, vers des valeurs internationales enrichissantes, et que, de leur côté, ils peuvent présenter une manière différente de vivre le sport, et permettre aux orgueilleuses Fédérations « dirigeantes » de garder un certain contact avec des réalités socio-culturelles que leur dissimulent parfois les commodités d'un apolitisme traditionnel trop enclin à s'égarer dans les voies du conservatisme le plus banal ?

Le prestige de votre club...



fanions d'échange
écussons
insignes auto-collants
sacs de clubs
tee shirts

Atelier Hervé Le Mée

allée de la cerisaie
Z.I. RENNES NORD
35760 St GREGOIRE
tél: (99) 59.62.60

documentation sur demande

**

La page du sport féminin

LE CONTE DU CINQUANTENAIRE

En ce temps-là, il y a plus d'un siècle, les Maîtres du lieu se complaisaient dans un certain atavisme. Autour d'eux régnait la nuit, noire comme leurs ailes. Ainsi, en maintenant l'obscurité ils maintenaient l'ignorance et, dans l'ignorance, on ne peut déceler ni l'INJUSTICE, ni l'ESCLAVAGE, ni le MENSONGE.

Comme une impulsion, une OISELLE vit un rai de lumière se poser sur elle et elle découvrit alors son plumage aux couleurs chatoyantes : « Comment ai-je pu rester si longtemps dans ces ténèbres ? J'ai des ailes... » et, elle s'envola.

Elle erra, pourchassée par les ombres, novice dans l'art de se protéger, à la recherche d'un lieu sûr. Dans la liberté conquise, elle eut vite faim de SAVOIR pour se diriger dans ce monde où elle allait vivre enfin, et vite soif de FRATER-NITE aussi.

Avec le miroir magique de son intelligence, elle envoya un faisceau lumineux dans les ténèbres. Alors, oiseaux, oiselles, oiselets s'envolèrent à leur tour, surpris eux aussi de se découvrir et heureux de découvrir ce monde de lumière et de richesse.

Mais les dangers planaient sur eux à tout instant et l'OISELLE devenue forte les prit sous son aile et ensemble ils apprenaient tout de la vie : ce qui est BEAU, ce qui est SAIN, ce qui fait SOUFFRIR, ce qui DEGRADE, ce qui rend DIGNE, ce qui rend FORT. Et tous participaient à rendre le monde meilleur, juste et pacifique.

Et tous ensemble ils chantaient, ils dansaient, ils couraient, ils jouaient, ils observaient, ils pensaient : EDUCATION et RECREATION leur étaient devenues familières. Et l'OISELLE était fière de sa grande famille qui ne cessait de grandir.

Un jour, il y a un demi-siècle, des chanteurs voulurent chanter mieux, des danseurs voulurent danser mieux, des coureurs voulurent courir plus vite et plus loin, des joueurs voulurent jouer plus intensément et l'OISELLE, tout en les mettant en garde du danger qu'il y aurait pour chacun à ce que les coureurs ou joueurs ne chantent plus, à ce que les chanteurs ou danseurs ne courent plus, à ce que l'observation et la réflexion soient négligées, elle les laissa à leur plaisir favori mais les rassemblant tous pour les grandes fêtes de famille.

C'est ainsi que les « intrépides » s'unirent pour devenir les « sportifs ». Des années s'écoulèrent dans l'euphorie créatrice de bonheur profond : on rivalisait de savoir, de génie, de prouesses physiques et morales. En développant les capacités physiques, les capacités d'apprendre devenaient plus vives, plus sûres.

Le royaume de la lumière éclairait même en un clair-obscur le monde des ténèbres.

Puissance de l'EGLISE

Code Napoléonien

1848 : Suffrage Universel (1)
Droit de vote accordé aux Hommes à partir de 21 ans.

« Ce fut pour moi la lumière... Quand j'ai vu donner tout à coup le suffrage universel au peuple, j'ai eu froid dans le dos. Une chose primait tout dans le pays : former des citoyens, leur apprendre à régner. »

Jean Macé

1866 : Naissance de la Ligue Française de l'Enseignement.

« Cette Ligue, quand elle était toute petite, j'ai veillé sur elle dans mon bureau. Cela m'a été facile, j'étais tout seul : J'étais alors le Président, le Secrétaire, le trésorier, le garçon de bureau et toute la Ligue par-dessus le marché. »

Jean Macé

« Je revendique le droit des enfants du peuple à sortir des rangs où ils sont nés. »

Jean Macé

1881 : « Une école laïque, gratuite, obligatoire, dans chaque village. »

Jules Ferry

Les petites « A » se créent pour les œuvres péri et post-scolaires ;

Les cours d'adultes se multiplient.

« L'homme, dit Pascal, est un roseau pensant. D'accord, cent fois d'accord ! Mais il est aussi un roseau chantant, un roseau dansant. »

Il est un roseau qui sait et sent la valeur de ses attitudes et qui, dans son effort pour gagner les hauteurs, se refuse à dissocier la vérité et la beauté. »

Albert Bayet (1954)

- 26 - 1 - 1928

Naissance de l'UFOLEP

« L'enfant nouveau-né de la Ligue peut désormais faire ses premiers pas et manifester son émotion. »

Paul Deligny

La lumière allait-elle inonder le monde entier ?

Mais le ciel s'obscurcit et tout à coup on entendit un grand bruit de tonnerre, des éclairs sillonnèrent le ciel, le ciel et la terre devinrent rouges de sang ; les ténèbres s'épaissirent à nouveau avec de nouveaux maîtres. On entendait partout des craquements, des bruits de bottes, des sanglots, le silence des morts. Et l'OISELLE ayant rassemblé tous ses rescapés de l'apocalypse guerrière leur demanda de se taire, de ne plus chanter, de ne plus danser, de ne plus courir. Elle leur demanda d'observer intensément, de penser, d'agir à bon escient et de garder profondément l'espoir.

Que d'appâts empoisonnés en direction de l'OISELLE bouillonnante d'énergie contenue ! Que de menaces d'étouffement ! Elle resta digne d'une grande oiselle préférant mourir plutôt que de vivre enchaînée, profanée, avilie.

Il fallait tenir, tenir dans le silence. Mais beaucoup, impatients de revoir la lumière et de hâter les événements, décidèrent d'entrer dans la lutte contre les ténèbres. Les ennemis du lieu s'acharnèrent sur eux férocelement; les uns en moururent, d'autres en portent les marques indélébiles.

L'OISELLE attendait le JOUR confiante, dans le silence. Il vint enfin ! Ce fut une RE-NAISSANCE.

Alors l'OISELLE déployant à nouveau ses grandes ailes généreuses lança son appel au rassemblement pour reconstruire le monde éprouvé, pour faire un monde d'amour et de vérité.

Et la faim de SAVOIR toujours aussi ardente !

Et de partout on entendit des pépiements, des galops, des battements d'ailes et la fête reprit partout dans les villes, les bourgs, les villages, une fête éclatante mais empreinte de gravité et de détermination.

De partout les oiselets accoururent, par centaines de mille, apportant avec la spontanéité et l'enthousiasme le gage d'un perpétuel renouveau.

C'est ainsi que oiseaux, oiselles, oiselets reprirent le flambeau qui éclaire encore aujourd'hui l'idéal de l'UFOLEP et la « fraîcheur souriante » de l'USEP.

Le conte du cinquantenaire de l'UFOLEP se termine sur un horizon de lumière et d'espoir. Il adhère à l'Histoire et l'Histoire continue à se dérouler.

L'UFOLEP et l'USEP poursuivent leur marche joyeuse et la LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, vigilante, déploie toutes grandes ses ailes aux couleurs chatoyantes et plonge ses rayons de lumière jusqu'au cœur des HOMMES pour les éclairer sur le chemin du SAVOIR, le chemin de la LIBERTE, de l'ÉGALITE, de la FRA-TERNITE.

Paris, le 26-1-1978

« La Société contemporaine, de consommation, a fait des Femmes « des fées du logis enfermées dans leur ghetto ménager » au détriment de leur formation civique. La Femme de son

Suffrage Universel a 33 ans. Elle fait craquer les murs pour prendre son destin de citoyenne en mains. Encourageons-la !

Aidons sans tarder, et de toutes nos forces, les Jeunes à devenir des citoyens éclairés, libres, responsables

1936 : Pour une section USEP dans chaque école laïque. Première reconnaissance de l'USEP par le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean Zay.

« Il ne peut s'agir, dans un pays démocratique, de caporaliser les loisirs, les distractions et les plaisirs des masses populaires et de transformer la joie habilement distribuée en moyen de ne pas penser. »

Léo Lagrange

« La loi du 20 octobre 1940 dispose :
« Article premier. — Il est créé une « Association nationale des œuvres scolaires et post-scolaires de l'Enseignement public ».
« Elle a pour objet la création et le développement des œuvres en faveur des établissements de l'enseignement public et de leurs élèves, le patronage de la jeunesse scolaire et post-scolaire et la propagation de l'instruction.
« Elle est reconnue d'utilité publique.
« Le président et les membres du Conseil d'administration sont agréés par le secrétaire d'État à l'Instruction publique et à la Jeunesse.
« Art. 2. — Les associations ayant le même objet que l'association visée à l'article précédent sont groupées avec elle dans une « Fédération des œuvres de l'Enseignement public ».
« Cette Fédération dirige, coordonne et contrôle l'activité des associations qui la composent. Elle est reconnue d'utilité publique.
« Le président et les membres du Conseil d'administration sont nommés par le Secrétaire d'État à l'Instruction publique et à la Jeunesse.
« Art. 3. — Toutes les associations visées à l'article précédent font obligatoirement partie de la Fédération. Elles doivent demander leur affiliation dans un délai de deux mois à partir de l'application de la présente loi ou de leur création. Leur admission est prononcée par un arrêté du Secrétaire d'État à l'Instruction publique et à la Jeunesse.
« Art. 4. — En cas de refus d'admission, l'association est dissoute et ses biens sont attribués à l'Association nationale, nonobstant toutes dispositions contraires à ces statuts. Il en est de même pour l'association qui ne demanderait pas son affiliation et pour celle qui, après affiliation, refuserait de se conformer aux règles posées par la Fédération.
« Art. 5. — Toutes les dispositions législatives ou réglementaires contraires au présent décret, ou qui sont incompatibles avec lui, sont abrogées.
« Art. 6. — Le présent décret sera publié au « Journal officiel » et exécuté comme loi de l'État.
« Fait à Vichy, le 20 octobre 1940. « Ph. PETAIN ».

1940 : Dissolution de la LIGUE, puis de l'UFOLEP, et par conséquent de l'USEP.

Alger, arrêté du 19 - 7 - 1944

La Ligue Française de l'Enseignement, Confédération Générale des Œuvres Laïques est agréée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

**1945 : Suffrage Universel (2)
Le droit de vote est accordé aux Femmes à partir de 21 ans.**

1945 : RE-NAISSANCE de l'UFOLEP

1948 : RE-NAISSANCE de l'USEP

**1976 : Suffrage Universel (3)
Le droit de vote est accordé aux Hommes et aux Femmes à partir de 18 ans.**

dans un MONDE qu'ils veulent d'AMOUR !

POUR QUE SOIT SAUVEGARDEE LA VALEUR INTRINSEQUE DU SUFFRAGE UNIVERSEL ! »

JERICO

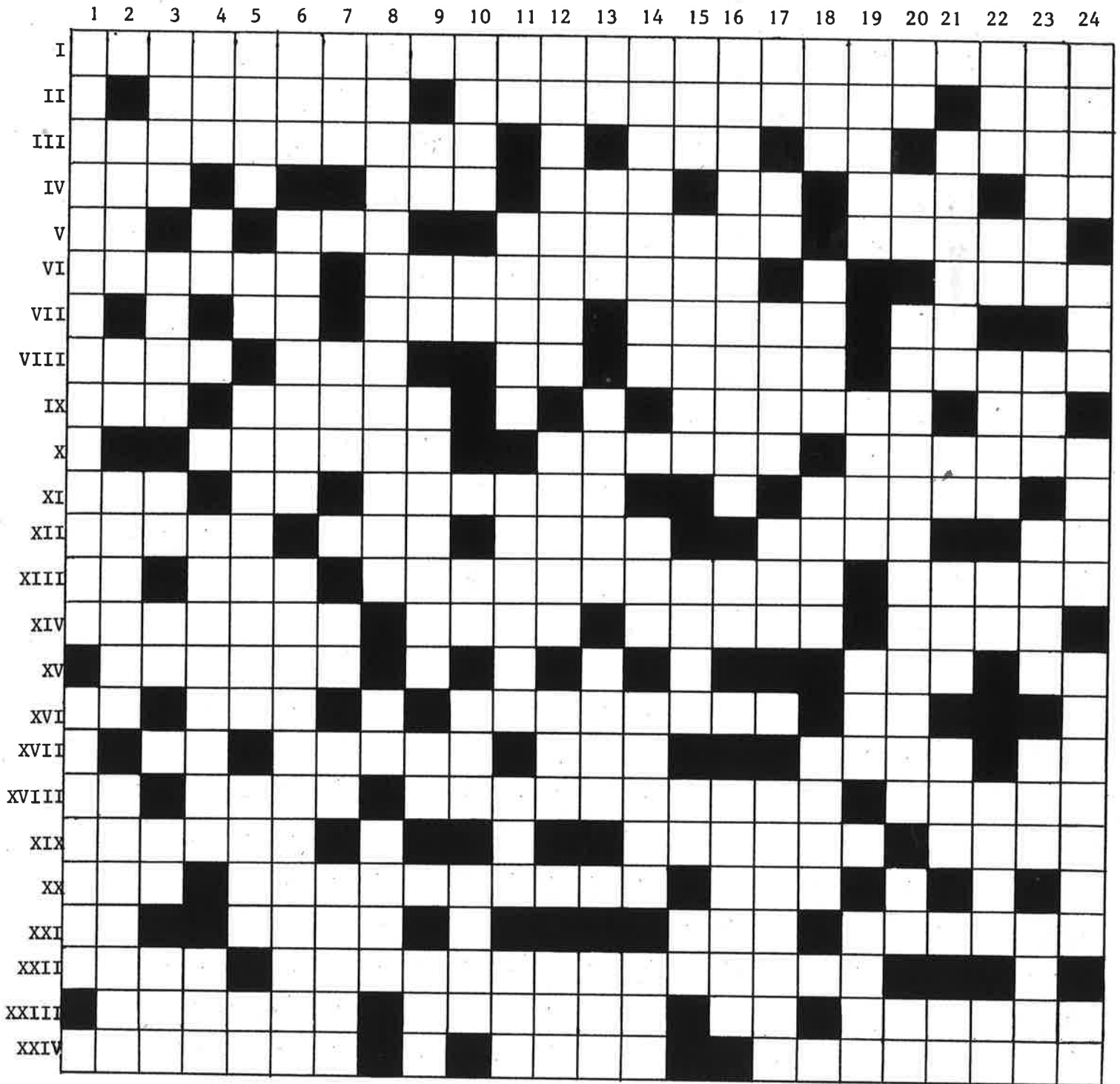
LES MOTS CROISES DU CINQUANTENAIRE

HORizontalement :

I. Sera-t-il bien fêté ? - II. Tous ses habitants ne connaissent pas encore l'UFOLEP. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Terme de sport - III. Celle de l'UFOLEP est continue. Dans le titre d'un poème de Paul GERALDY. Dans Hugo. Si l'UFOLEP et l'USEP avaient existé, il les aurait chantées - IV. Toile. Connut l'eau et le vin. N'admit pas. Négation. Souvent nécessaire au déplacement des athlètes. Quartier d'Istanbul - V. Phon. : retiré. Le blé qui lève. Parties de corps. Bateau - VI. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Grâce à lui, on est propre. Voient des sports de Plein Air - VII. Langue colorée. Faute. Préférerait souvent ne pas faire parler de lui. Dans un port - VIII. Versant généralement frais. Artère. Article. Sombres. Mammifère - IX. Succulents chez le veau. Suivie par un athlète. Station thermale dans l'Isère. Note - X. Dans les Hautes Pyrénées. Utilisés dans un sport pratiqué à l'UFOLEP. Donné gracieusement - XI. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Pour le dessinateur. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Habite une péninsule. - XII. Acteur préféré de Napoléon. Etait resté Baba. Nom poétique de l'arc-en-ciel. Heure où les lions vont boire. Sur une carte - XIII Fin d'infinif. Ils pèsent lourds. On veut l'éviter à l'UFOLEP. Dans la Mayenne - XIV. Tel une loi mysogine. Monarque à quatre pattes. Activité pratiquée à l'UFOLEP. Maréchal de France - XV. Montre peut-être qu'il a trop bu. Evite un allongement. En plein dans le lac - XVI. Personnel. Roue. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Note - XVII. Participe. Au bout de l'animal. Moyen rapide de locomotion. Retirer. Un peu d'océan - XVIII. Unité de valeur. Activité pratiquée à l'UFOLEP. Veiller avec attention. La mère de l'UFOLEP. - XIX. Evoluera dans les airs. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Un élément de fourrure - XX. On le préfère chaud. Sport pratiqué à l'UFOLEP. A l'entrée de TULLE - XXI. Négation. Partie de l'écorce terrestre. Un peu balourd. Fédération Sportive et section de la Ligue - XXII. Nécessaire pour le golf. Faites en vue d'une finale - XXIII. Est comptabilisé en Escrime. Mammifère. Qualifient le confort d'un hôtel. Il fait vivre - XXIV. Bohémiennes. Fit tomber une pomme. Sagesse.

VERTICALEMENT :

1. Pratiquent une activité bien connue de l'UFOLEP. Adverbe - 2. Cérémonial. Il fut grand. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Remplirai un devoir - 3. Gaz. Mélangeas les couleurs. Personnel. Ancienne mesure chinoise. Article. Vieille armée - 4. Relatif. Début d'une longue liste. Il faut la posséder de son art. Utilisa - 5. Etat. Fut vache. Activité pratiquée à l'UFOLEP. Beaux oiseaux. Fêté quand il arrive - 6. Dans le Laos. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Qualifié une activité où l'on se mouille - 7. Lettres de napalm. Se sert de. Voyelle doublée. Gamme. Compensant des bas - 8. Sport pratiqué à l'UFOLEP (3 mots). Ile. Dans Graziella - 9. Préfixe. Dans l'âme. On en fait des peignes. Des habitudes tenaces. Département - 10. Mer. Voiture légère. Voyelle doublée. Peut-être de bois. Sur la maison - 11. Dans Mycènes. Activité pratiquée à l'UFOLEP. Vêtement porté lors d'une activité pratiquée à l'UFOLEP. Rayon. Vaniteux - 12. Remarquable. Oiseau. Un bout d'orvet. Mauvaise conseillère de nos aïeux. - 13. Révolution. Rivière d'Allemagne. Moment plein d'espoir. Retirée. Poil - 14. Activité pratiquée à l'UFOLEP. Peut-être de sport. Petit morceau. Dans l'atelier - 15. Cardinaux. Permet de revenir. Choisit. Tête de lotte. Note - 16. A suivre par les randonneurs. Elle brouta. Dans le titre d'une œuvre de BOILEAU - 17. Le début de la victoire. Un bout de vis. Pas ivre, mais... Signal adopté en 1906. Evitons - 18. Tout au début de l'équitation. Causa du tort. Atomes. Patrie de Tourgueniev - 19. Sport pratiqué à l'UFOLEP. Désert. Cardinal. Réunit bien des enfants au sein de l'UFOLEP - 20. Personnel. Dans un tuba. Un tel vote permet de modifier l'ordre des candidats. Arbre. Dans une gamme - 21. Il mène une vie austère. C'est le début du froid. On y trouva un célèbre cratère. Le début des ripailles. Saint Pyrénéen - 22. Favorable à la natation. Phon. : obtenu contre argent. Multitude. Note. Gardien sportif. Monsieur tout le monde - 23. Répétition inutile. Un peu de nitrate. S'éleva. Accord. Suit un porc - 24. Du verbe être. Auteur du « Juif errant ». Excellent nageur. Une coopérative que doit connaître tout adhérent de l'UFOLEP - USEP. Echelon.



HENRY-HURET

Expert-Armurier

LILLE : 49, rue de Paris - Tél. 55.06.40
 ARRAS : 24, rue Ernestale - Tél. 21.04.44

Tarif spécial pour Sociétés de Tir



ARMES DE PRÉCISION

Cartons-Cibles pour concours

Contrôleurs d'Impact

Munitions françaises et étrangères

Carabines à balles, à air et à gaz

LA CO.CE.LEP.

COOPÉRATIVE DE L'UFOLEP

Magasin & Bureau, Place Sainte-Barbe - B.P. 14 - 62290 NŒUX-LES-MINES (Tél. : 26.35.78).

vous propose

Parmi les nombreux articles de sport qu'elle tient à votre disposition : ballons - chaussures matériel d'EP - de sports collectifs - de sports individuels - documentation pédagogique etc...



« La CO.CE.LEP., Coopérative de l'UFOLEP, ne peut vendre qu'à ses adhérents. Les sociétés et individuels qui désirent adhérer à notre coopérative peuvent nous demander l'envoi d'un bulletin de souscription qui leur permettra de devenir actionnaire (montant de l'action : 10 F).

« Ils recevront nos catalogues et tarifs au fur et à mesure de leur publication ».